Juillet/Août 2018 - N° 75/76

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS
AGRICULTURE
ENERGIE
MINES
INDUSTRIE
SERVICES
FINANCE

Les grandes marques hôtelières parient sur le Cameroun

Patrice Yantho : « *Il devient primordial de dynamiser le secteur financier* »

Des sécessionnistes camerounais épinglés au Canada pour malversations financières

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

APP DISPONIBLE POUR IOS ET ANDROID

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

Quand le Cameroun dope son parc hôtelier…

Les signaux sont au vert. L'attractivité du Cameroun est marquée non seulement par la croissance de son secteur touristique, mais surtout par l'expansion de son secteur hôtelier qui devient de plus en plus concurrentiel. Dans ce contexte, il est impératif que le Cameroun inscrive l'activité touristique au chapitre des principales sources de revenus. Force est de constater que cette activité représentant une part importante du PIB d'un pays, le Cameroun est résolu à prendre à bras le corps ce secteur. L'amorce a été faite avec l'organisation de la Coupe d'Afrique de football féminine de 2016 en terre camerounaise et l'implication de l'Etat du Cameroun à travers le Ministère du tourisme et des loisirs et le Programme d'investissements publics et privés, en prévision de la Coupe d'Afrique des Nations de 2019 avec la décision de donner un coup de jeune avec la rénovation de l'ensemble du parc hôtelier de l'Etat (Hôtel Sawa, Mont-Febe…). Un vaste chantier dans un pays où l'afflux des touristes est sur une courbe ascendante. Il est rassurant de savoir que l'offre dans le secteur sera alléchante et variée dans un pays où les opérateurs privés ne sont pas à la traîne et s'activent pour relever l'offre et gagner en parts de marché. On constate ça et là que le secteur privé se mobilise non seulement dans les rénovations, mais aussi dans des travaux d'agrandissement et/ou d'expansion à travers des offres nouvelles, anticipant ainsi l'arrivée prévue de six nouveaux hôtels publics de 4 à 5 étoiles pour 2018.

Ainsi, face aux groupes privés locaux que sont Djeuga Palace, La Falaise, Akwa Palace, Krystal Hotels & Resorts pour ne citer que ceux-là, qui à leur tour prévoient de nouveaux édifices hôteliers 4 et 5 étoiles à Yaoundé et à Douala d'ici 2019, se positionnent les chaînes internationales Marriott, Onomo, Accor, Hyatt et Hilton avec également des projets quasi bouclés pour 2019. Il est évident que l'offre hôtelière camerounaise en perspective sera plus alléchante avec les standards élevés et conformes aux normes internationales. Faut-il rappeler que le dernier recensement de la commission de classement des hôtels du Cameroun enregistrait plus de 1300 établissements hôteliers clandestins, certes de moindre envergure, et contre lesquels les services compétents ont depuis peu lancé une lutte pour le respect de la réglementation en la matière. C'est dans cet environnement que l'Etat du Cameroun a consacré sur la période 2015-2020 plus de 160 milliards FCFA d'investissements publics pour redynamiser de manière pérenne le secteur touristique et ainsi accroître les capacités d'accueil hôtelier. Dans la prospective, cette nouvelle donne qui passe par la multiplication du nombre d'hôtels capables d'offrir un service de qualité selon les normes internationales, viendra booster un secteur en progression et faire émerger le pays comme une destination touristique majeure en Afrique. Après l'obtention du label « destination touristique » en 2010 avec le franchissement de la barre de 500 000 touristes, le nouvel objectif est d'atteindre le million de touristes d'ici 2020 et ainsi, de s'arrimer aux objectifs contenus dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Toutes choses qui permettent d'anticiper l'offre hôtelière à l'objectif visé.

Le potentiel camerounais est énorme. Cela se traduit par cette croissance d'hôtels de hauts standings. Il ne reste qu'à transformer ce potentiel touristique et hôtelier en outils de croissance en relevant le défi qui s'impose au pays, accueillir sans entrave les milliers de touristes qui fouleront la terre camerounaise lors de la Coupe d'Afrique des nations de football qu'organise le Cameroun en 2019. Cela passe par le respect du cahier des charges à tout point de vue des exigences qualitatives, les conditions d'accueil, la sécurité alimentaire, tout comme la maîtrise des normes de gestion adossées au standard international qui font parfois défaut, car 2019 c'est déjà demain.

Le Cameroun n'a de cesse de rassurer ses partenaires et les investisseurs des opportunités qu'offre le pays de Roger Milla et de Samuel Eto'o, en créant un climat de confiance et des lois incitatives propices à l'investissement. Les signes ne trompent pas, en rattachant l'Agence de promotion des investissements (API) directement à la présidence de la République à travers le décret présidentiel n° 2017/127 du 18 avril 2017 modifiant et complétant le décret du 1er septembre 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de promotion des investissements. Il ne fait aucun doute que le président Paul Biya se positionne comme le véritable VRP de l'investissement au Cameroun et compte dès à présent y prêter une oreille attentive, sans faire fi du paiement de la dette intérieure de l'Etat dont l'apurement promis par le chef de l'Etat dans son adresse à la Nation en fin d'année a pris corps à travers le déblocage des premiers 30 milliards CFA aux PME. Le Cameroun simplifie de plus en plus son cadre administratif afin de doper et favoriser les opportunités d'affaires et d'investissements.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

06 • Le retour des grandes enseignes hôtelières

07 • Le groupe Onomo annonce la construction de trois hôtels trois étoiles au Cameroun

08 • Le Hilton, l'unique cinq étoiles du pays, a encore fière allure

08 • L'ancien Méridien devient Pullman Douala Rabingha, suite à sa reprise par le groupe Accor

09 • L'Américain Hyatt Regency veut se loger à belle enseigne dans la capitale économique

10 • Le Cameroun aura son premier hôtel Radisson Blu en 2019

11 • A côté des enseignes étrangères, les nationaux ne font pas grise mine

INTERVIEW

12 • Patrice Yantho : « *La loi de 2013, modifiée en juillet 2017, a le mérite d'avoir incité et encouragé beaucoup d'investissements* »

CAMEROUN ANGLOPHONE

55 • Tout savoir sur Kilimanjaro Capital, la nébuleuse financière canadienne associée aux sécessionnistes camerounais

LEADER DU MOIS

66 • Sous la houlette de Célestin Tawamba, le patronat camerounais remet une proposition de réforme fiscale au gouvernement

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. MBODIAM, Sylvain ANDZONGO, Idriss LINGE, MURIEL EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : Jérémie FLAUX, Réalisation web : Christian ZANARDI, Corrections : Souha TOURE

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 18-28
FINANCE ..... P 29-34
AGRICULTURE ..... P 35-42
ENERGIE ..... P 43-44
INFRASTRUCTURES ..... P 45
TRANSPORTS ..... P 46-48
MINES ..... P 49
INDUSTRIE ..... P 50-52
TIC & TELECOM ..... P 53
SERVICES ..... P 54

WWW.STOPBLABLACAM.COM

STOP BLABLA CAM

Rumeurs, idées reçues, clichés, superstitions, légende : qui dit vrai ? qui dit faux ?

P 60-65

Le retour des grandes enseignes hôtelières

Sont annoncés sur le marché camerounais, le groupe Onomo, basé à Casablanca, et les Américains Hyatt Hotels Corporation et Carl Rezidor.

Dans la ville de Yaoundé, ou partout ailleurs au Cameroun, il est inutile, devant des personnes d'un certain âge, de désigner la structure hôtelière qui surplombe la capitale du pays par son nom actuel : « Hôtel Mont Fébé ». Ils ne s'y retrouveront pas. Car, pour une certaine génération de Camerounais, cet hôtel, c'est le Sofitel. De même, il n'est pas rare d'entendre des habitants de la capitale camerounaise donner à un taximan la destination «Hôtel Mercure», pour désigner l'actuel Hôtel Merina, dans le centre-ville.
Pourtant, depuis plusieurs années, ces enseignes n'existent plus dans la capitale camerounaise à cause du non-respect des normes de gestion édictées par le groupe Accor, propriétaire des enseignes Sofitel et Mercure, qui ont jadis fait la réputation des deux établissements hôteliers susmentionnés. En effet, les années 80-90 dans le secteur hôtelier au Cameroun ont été marquées par la fin de certaines grandes franchises. Depuis lors, aucune arrivée d'une quelconque grande enseigne hôtelière n'a plus eu lieu.
Mais, la donne change visiblement depuis le milieu des années 2000, avec l'annonce de nombreux projets hôteliers, dont certains sont désormais rendus au stade de la construction. Cette fois-ci, force est de constater qu'il n'est pratiquement plus question de la reprise de la gestion des hôtels existants par les grands groupes internationaux. L'heure semble plutôt être à la construction des hôtels par les mastodontes de l'hôtellerie eux-mêmes.
Ce retour des grandes enseignes au Cameroun révèle, par ailleurs, une diversification des opérateurs. En effet, après plusieurs années d'un quasi-monopole du groupe Accor, dont les enseignes étaient jusqu'ici concentrées dans la capitale économique (Pullman et Ibis), après la fin de deux franchises à Yaoundé (Sofitel et Mercure) ; le plus grand groupe hôtelier français doit désormais faire face à la concurrence américaine et même africaine.

Cette concurrence se fera jour et s'annonce de plus en plus farouche avec l'arrivée prochaine sur le marché camerounais du groupe Onomo, basé à Casablanca, au Maroc ; et des Américains Hyatt Hotels Corporation et Carl Rezidor, qui annoncent des investissements dans les villes de Douala, Yaoundé et Kribi. Autant de cités dans lesquelles les opérateurs locaux ne font pas non plus piètre figure en termes d'investissements dans le secteur de l'hôtellerie.

Brice R. Mbodiam

Le groupe Onomo annonce la construction de trois hôtels trois étoiles au Cameroun

La construction du premier Onomo coûtera un peu plus de 15 milliards de francs CFA.

Le groupe hôtelier Onomo, contrôlé par Batipart, a procédé le 25 avril 2018 à Douala, la capitale économique camerounaise, à la pose de la première pierre de son tout premier trois étoiles dans le pays. Cet hôtel d'une capacité d'accueil de 150 chambres, a-t-on appris, sera prêt avant la Coupe d'Afrique des Nations de football 2019, qu'accueille le Cameroun entre juin et juillet 2019.
Les travaux de construction sont réalisés par le groupe sud-africain Raubex, déjà actif sur le chantier de construction du Douala Grand Mall & Business Park, un projet alliant immobilier et divertissement financé par le Fonds d'investissement britannique Actis, en partenariat avec Craft Developement, un opérateur privé camerounais.
Cet investissement d'un peu plus de 15 milliards de francs CFA, financé à hauteur de 50% par la filiale locale du groupe marocain Attijariwafa Bank, devrait être suivi, en principe à la fin de l'année 2018, du lancement de la construction d'un second hôtel du même type à Yaoundé, la capitale du pays. Viendra ensuite Kribi, cité balnéaire du sud du Cameroun, qui accueillera, un peu plus tard, le 3ème trois étoiles de l'enseigne Onomo au Cameroun.
L'on se souvient qu'afin d'accélérer son implantation dans de nouveaux pays africains, dont le Cameroun, le groupe hôtelier Onomo a réussi à lever, avait-il annoncé le 21 novembre 2017, une enveloppe de 106 millions d'euros (69,4 milliards FCFA) auprès de deux nouveaux investisseurs : CDC Group Plc et CIC Capital.
« *Cette nouvelle étape de son développement permettra au groupe de poursuivre son implantation dans de nouveaux pays (Cameroun, Congo, Ouganda, Mozambique, Ethiopie), pour atteindre un portefeuille de 20 hôtels d'affaires offrant un service de qualité à un prix abordable.* », avait précisé le groupe dans un communiqué officiel.

> Le premier hôtel Onomo de Douala sera prêt avant la Coupe d'Afrique des Nations de football 2019.

Pour l'heure, le groupe hôtelier contrôlé par la société Batipart, revendique une présence dans huit pays africains, pour 10 hôtels (Dakar, Abidjan, Libreville, Bamako, Lomé, Cape Town, Johannesburg, Durban, Conakry, Kigali) représentant 1 400 chambres au total.

Le Hilton, l'unique cinq étoiles du pays, a encore fière allure

A Yaoundé, les enseignes hôtelières pullulent. Mais il y a surtout le Hilton. En raison de sa position stratégique dans le centre-ville de la capitale camerounaise, il accueille pratiquement tous les évènements d'envergure organisés dans le pays. C'est, depuis plusieurs années maintenant, le lieu de résidence de tous les hôtes de marque du chef de l'Etat camerounais.
Mais, en plus de cette position stratégique, de sa stature dans le landernau de l'industrie hôtelière au Cameroun, le Hilton tient davantage sa renommée de son statut : depuis une dizaine d'années, le Hilton Hôtel de Yaoundé est l'unique cinq étoiles du pays, suite au déclassement de l'Hôtel Mont Fébé, à cause du déclin des normes régissant les hôtels de cette catégorie.

En raison de sa position stratégique dans le centre-ville de Yaoundé, le Hilton accueille pratiquement tous les évènements d'envergure.

L'ancien Méridien devient Pullman Douala Rabingha, suite à sa reprise par le groupe Accor

Depuis le 1er mars 2015, la gestion de l'hôtel camerounais Le Méridien, l'un des plus importants de la capitale économique et appartenant au groupe Fadil, est passée aux mains du groupe français Accor. « *Le développement du réseau en Afrique s'appuie aussi bien sur des constructions que des reprises d'hôtels. Avec le Pullman Douala, nous renforçons durablement nos positions en Afrique* », a indiqué Antoine Guego, directeur général d'Accor Afrique Services, au moment de la conclusion de la transaction entre les promoteurs de cet hôtel camerounais et le groupe Accor.
Ce changement de gérance s'est fait au détriment du groupe américain Starwood Hotels & Resorts, avec lequel la Société nouvelle des cocotiers (SNC), propriétaire du Méridien de Douala, a rompu son contrat de collaboration. C'était, apprend-on, au cours d'une réunion tenue le 18 janvier 2015 à Dubaï.
Avec cette nouvelle prise d'intérêts, le groupe français Accor s'adjuge la gestion d'un 2ème hôtel dans la capitale économique du Cameroun, après Ibis (trois étoiles). Premier opérateur hôtelier en Europe, et classé 6ème dans le monde, le groupe Accor gère près de 3700 hôtels dans 92 pays à travers le monde, pour un total de plus de 470 000 chambres.

L'Américain Hyatt Regency veut se loger à belle enseigne dans la capitale économique

La société turque Yenigün, qui construit un stade de 50 000 places à Japoma, dans la banlieue de Douala, la capitale économique du Cameroun, est toujours dans les starting-blocks pour la construction d'un hôtel cinq étoiles au quartier Bonapriso. Ce projet hôtelier est porté par la Société nouvelle de développement et d'investissement (SNDI), dirigée par l'opérateur économique

> Le tout premier cinq étoiles de Douala, qui coûtera 70 millions de dollars et devait abriter 200 chambres au départ, a été remodelé pour abriter également des appartements meublés et des espaces locatifs.

camerounais Ekoko Mukete, vice-président de la Chambre de commerce, de l'industrie, des mines et de l'artisanat du Cameroun (CIMA), par ailleurs consul honoraire de Turquie au Cameroun.
M. Mukete précise d'ailleurs que le terrain devant abriter ce projet a été finalement titré, après une longue procédure qui aura duré plusieurs

La marque Hyatt Regency du groupe américain Hyatt Hotels Corporation, sous laquelle l'hôtel sera exploité, fait partie du Top 15 des plus importants groupes hôteliers mondiaux.

années, ce qui a contribué à retarder le démarrage proprement dit des travaux. Le tout premier hôtel cinq étoiles qui sera construit dans la capitale économique du Cameroun, prévu pour abriter 200 chambres au départ, a été un tout petit peu remodelé, de manière à pouvoir également abriter des appartements meublés et des espaces locatifs.
A en croire M. Mukété, ces réajustements effectués sur le projet initial sont une exigence des partenaires financiers, soucieux d'investir dans un projet s'écartant quelque peu de l'hôtellerie classique, eu égard à la croissance actuelle de l'offre dans ce domaine. Cet établissement hôtelier coûtera 70 millions de dollars, soit environ 45 milliards de francs CFA.
Le complexe en gestation va être exploité sous la marque Hyatt Regency, l'enseigne phare du groupe américain Hyatt Hotels Corporation. Au premier janvier 2016, ce groupe se classait dans le Top 15 des plus importants groupes hôteliers mondiaux, avec 640 hôtels représentant une capacité totale de 179 217 chambres, dont 162 adresses et 75 122 chambres pour la seule enseigne Hyatt Regency.
Grâce à ce projet, Hyatt Hotels Corp rejoindra son compatriote Hilton (qui gère l'unique 5 étoiles du pays après le retrait d'une étoile à l'hôtel Mont Fébé) sur un marché camerounais dominé par le groupe français Accor, qui y exploite notamment ses enseignes Ibis et Pullmann.

Le Cameroun aura son premier hôtel Radisson Blu en 2019

Le Cameroun sera le 30ème pays africain à abriter l'enseigne Radisson Blu.

Au cours de l'année 2019, l'enseigne hôtelière Radisson Blu ouvrira à Douala, la capitale économique camerounaise. Cette arrivée au Cameroun de « *l'un des groupes hôteliers les plus importants et dynamiques au monde* » va permettre, apprend-on, de « *porter le portefeuille africain du groupe à 83 hôtels et plus de 17 500 chambres en opération et en cours de développement* ».
L'information a été révélée le 9 novembre 2017, à Bruxelles, en Belgique, par le groupe Carlson Rezidor, qui exploite également des enseignes telles que « Park Inn by Radisson », ou encore « Radisson RED » (hôtels premium) et « Quorvus Collection » (hôtels de luxe).
Situé dans le quartier des affaires, apprend-on, le Radisson Blu Hotel & Appartments Douala va compter 150 chambres standards, ainsi que des studios et des appartements d'une et de deux chambres. L'hôtel disposera également d'un restaurant ouvert toute la journée, d'un bar dans le lobby, ainsi que d'un bar-restaurant baptisé « Destination Sky ».
Pour les amateurs de fitness, ce nouvel hôtel, dont le montant de l'investissement n'a pas été révélé, abritera également un gymnase et un spa de bien-être pour les clients souhaitant se détendre et se ressourcer. Par ailleurs, il y est prévu des espaces de réunion et une salle de conférences.
« *Nous sommes très heureux d'ouvrir un nouvel hôtel dans notre 30ème pays en Afrique, et quel meilleur ajout que le Cameroun, un marché clé pour notre groupe en Afrique centrale !* », s'est réjoui Andrew McLachlan, Senior Vice-President Business Development Afrique et océan Indien de Carlson Rezidor Hotel Group.

A côté des enseignes étrangères, les nationaux ne font pas grise mine

L'image ne passe pas inaperçue. Sur l'Avenue Kennedy, en plein cœur de la ville de Yaoundé, la capitale camerounaise, une bâtisse encore en construction en impose par sa stature. De bonnes sources, ce chantier qui domine l'une des avenues les plus célèbres de la capitale est l'œuvre du milliardaire Hamadjoda Talla, un magnat de l'immobilier revendiquant de nombreux immeubles dans le pays.
Sur l'Avenue Kennedy, apprend-on, il érige la version « yaoundéenne » d'Adamaoua Hôtel Plus, une enseigne déjà présente à Ngaoundéré, la capitale régionale de l'Adamaoua,

> La CAN 2019 fait des émules parmi les promoteurs immobiliers nationaux.

dans la partie septentrionale du pays. Afin d'accélérer la construction de ce gigantesque établissement hôtelier, de manière à pouvoir le rendre opérationnel en 2019, et pouvoir ainsi bénéficier des retombées de la CAN qu'organise le Cameroun, le promoteur, révèle une source bien informée sur le projet, n'a d'ailleurs pas hésité à résilier le contrat du premier entrepreneur, jugé un peu trop lent à son goût.
Cette diversification de l'offre hôtelière, en prélude à la CAN 2019, est également visible à Douala. En plein centre d'Akwa, le quartier des affaires de la capitale économique, le milliardaire Samuel Foyou poursuit la construction du premier hôtel de la chaîne Cristal Palace, dont une réplique sortira plus tard de terre à Kribi, la cité balnéaire de la région du sud du pays.
A un jet de pierre du colossal édifice en phase de finition du Cristal Palace, situé non loin de l'ancien siège de la société de téléphonie mobile Orange Cameroun, le Djeuga Palace Douala est pratiquement achevé. L'homme politique et opérateur économique Claude Feutheu, entend ainsi dupliquer dans la capitale économique du pays la fabuleuse expérience du Djeuga Palace Yaoundé, un quatre étoiles érigé à seulement quelques encablures du Hilton Hôtel.

Hamadjoda Talla à Yaoundé, Samuel Foyou à Douala et Kribi, et Claude Feutheu à Douala… les opérateurs économiques investissent dans des complexes hôteliers d'envergure.

Patrice Yantho : « *La loi de 2013, modifiée en juillet 2017, a le mérite d'avoir incité et encouragé beaucoup d'investissements* »

Juriste, ancien banquier puis responsable pour l'Afrique francophone des activités Corporate finance et financement des infrastructures chez KPMG, le directeur général du cabinet JMJ Africa livre sa perception de l'environnement des affaires au Cameroun, et esquisse des pistes de solutions en vue de l'améliorer, pour plus d'efficacité et d'efficience.

Investir au Cameroun : Après une carrière de banquier et de conseil, vous avez créé et dirigez le cabinet JMJ Africa, spécialisé dans l'accompagnement des investisseurs. Concrètement, en quoi consiste votre travail ?

Patrice Yantho : Notre travail est au cœur de l'investissement. Il consiste à assister, accompagner, représenter et encourager les investisseurs et les entreprises, dans toutes les phases de leurs investissements. C'est à dire de l'idée (création) à la réalisation, y compris les phases de croissance des activités ou de restructuration.

Notre offre de services est conçue pour être adaptée à l'environnement des affaires en Afrique, aux problèmes d'investissement, de financement, de gestion et de sécu-

« Etant donné que la plupart des entreprises de l'environnement camerounais ne sont pas cotées en bourse, il devient primordial de dynamiser le secteur financier, notamment par l'encouragement de solutions complémentaires aux banques, à l'instar du capital investment ».

risation, aussi bien pour les projets, les entreprises que les Etats. Nous sommes très orientés performance, conscients de ce que le succès des projets d'investissement contribue à la réduction du chômage et de la pauvreté, à la dynamisation du tissu industriel et au développement socio-économique.

IC : JMJ Africa est très impliqué dans la construction d'une unité de transformation de cacao dans la zone industrielle du port en eau profonde de Kribi, projet de plus de 30 milliards de francs CFA porté par le groupe ivoirien Atlantique. Où en êtes-vous avec ce projet ?
PY : D'emblée, nous tenons à exprimer nos remerciements à ce visionnaire africain qu'est le président Koné Dossongui, du groupe Atlantique, qui nous a associés, dès les premières heures, dans la concrétisation de cette vision, en nous offrant les opportunités de nous exprimer sur des projets d'envergure. Avec notre équipe de jeunes diplômés africains, que nous remercions par la même occasion, nous croyons avoir dignement honoré cette confiance, à en croire sa satisfaction. A ce jour, ladite confiance reste d'ailleurs maintenue.
S'agissant du projet dont vous parlez, il avance suffisamment bien dans sa phase de réalisation. Le promoteur, notre équipe et l'équipe projet font un travail formidable, mais discret. Le niveau d'exécution est satisfaisant. A la fin octobre, les premiers essais seront effectués à l'usine Atlantic Cocoa Corporation de Kribi, selon le chronogramme que nous maîtrisons jusqu'ici. Ensuite, viendra le démarrage de la phase d'exploitation proprement dite. Nous avons bouclé le financement intégral avec les banques locales et internationales, qui ont montré de l'intérêt pour le projet.

IC : En dehors de cet investissement de la société Atlantic Cocoa, quels sont les autres projets sur lesquels vous avez travaillé au Cameroun et à l'étranger ?
PY : De manière non exhaustive, notre merveilleuse équipe de 64 personnes, et moi-même travaillons avec les investisseurs locaux et étrangers, ainsi que l'Etat ; avec pour objectif de leur permettre de faire de chacun de leurs projets un beau succès, et de chacune de leurs entreprises une belle aventure, profitable et pérenne, et surtout émaillée de performances constantes.

Concrètement, nous avons travaillé et continuons de travailler sur le projet du « Douala Grand Mall », un investissement de 80 milliards de francs CFA porté par le Fonds d'investissement britannique Actis ; le projet de complexe agroindustriel de Kaélé, que nous avons structuré avec l'Etat camerounais (la Primature et le Ministère de l'industrie) ; nous travaillons sur un projet de cimenterie et de production du clinker au Cameroun. Nous avons également dans notre portefeuille la restructuration globale d'une importante industrie leader de la place.

A l'étranger, en Côte d'Ivoire, nous avons travaillé sur la construction d'une usine de transformation du cacao et d'une cimenterie. Actuellement, nous sommes sur un projet de clinique moderne à Abidjan. Au Bénin, nous bouclons en ce moment le financement d'une importante minoterie de la place.

IC : Sur la base de votre expérience dans l'accompagnement des investisseurs, quels sont les principaux obstacles à l'investissement privé au Cameroun ?
PY : D'entrée de jeu, il faut relever que les obstacles émanent des acteurs qui, dans la chaine de l'investissement, sont très nombreux. Il y a notamment l'Etat, les promoteurs, les banques, les collectivités environnantes de la zone du projet,

les partenaires, les fournisseurs, les prestataires et les intermédiaires. Tout en reconnaissant que l'Etat camerounais déploie beaucoup d'efforts pour améliorer l'investissement privé et le climat des affaires, il convient tout de même de souligner que ces efforts ne sont pas toujours déployés sur les meilleurs leviers, afin de pouvoir garantir l'atteinte des objectifs stratégiques visés.

Patrice Yantho avec la Dg de l'agence de promotion des investissements : « *En fusionnant les activités actuellement dédiées à l'Agence de promotion des investissements, l'Agence de promotion des PME, l'Office national des zones franches industrielles, projets Agropoles, etc., le Guichet unique de l'investisseur permettra une gouvernance performante, proactive et moderne* ».

En réalité, les efforts des pouvoirs publics souffrent de lacunes conceptuelles et de tares opérationnelles. Elles se traduisent par un déficit d'harmonisation entre la vision ou les objectifs visés, et l'arsenal administratif, foncier et fiscalo-douanier mis en place. Les effets de ce déficit impactent le montage financier des projets d'investissements, et portent en eux les gènes du déséquilibre de la structure financière de l'investissement privé. En outre, l'on remarque une multiplicité inappropriée des structures intervenant dans la chaîne de l'investissement, notamment au niveau des mesures incitatives et de leur mise en œuvre ; et même un déficit d'assistance et de suivi des investisseurs en phase d'amorçage, de réalisation et de difficultés.

En ce qui concerne l'environnement de l'investissement, l'on observe que plusieurs banques, souvent dites surliquides, pratiquent non seulement des taux d'intérêt prohibitifs, mais aussi rechignent à financer l'investissement dans les cas de start-up, des entreprises en difficultés, ou des promoteurs dépourvus de fortunes ou d'actifs considérables. Cette démarche d'appréciation du risque est néfaste sur le potentiel de l'investissement privé. Les banques devraient davantage s'investir dans le financement des projets, sur la base de leur viabilité et non sur la base de la fortune des promoteurs ; elles devraient s'accoutumer à travailler avec des fonds de garantie pour la couverture de leur exposition, et faire face aux exigences règlementaires auxquelles elles sont assujetties, naturellement en veillant à recouvrer les dépôts des épargnants.

Dans le même temps, les banquiers devraient s'intéresser au financement des entreprises en difficultés et en restructuration, afin de leur donner la chance ultime dont elles ont souvent besoin pour redécoller. Naturellement, cela devrait se faire sur la base des plans de restructurations pertinents et la prise en compte des retours d'expérience sur les origines des difficultés passées.

Etant donné que la plupart des entreprises de l'environnement camerounais ne sont pas cotées en bourse, il devient primordial de dynamiser le secteur financier, notamment par l'encouragement de solutions complémentaires aux banques, à l'instar du capital investment. Un régime incitatif facilitant l'installation des sociétés de capital investment serait d'ailleurs bienvenu. Pareil dispositif permettra de financer les jeunes sociétés (start-up) au moyen de l'opération du capital risque ; de racheter des entreprises en difficultés au moyen du capital retournement ; d'accompagner et soutenir les entreprises en croissance au moyen du capital développement ; de faciliter la transmission des entreprises et le changement des actionnaires au moyen de l'opération LBO (Leveraged Buyout, ou reprise d'entreprise avec effet de levier, en français).

Enfin, les promoteurs devraient s'entourer de l'expertise, car un promoteur n'est pas forcément un expert en gestion de projets ou d'entreprises, ou de recherche de financement et n'est pas forcément aguerri aux subtilités de l'investissement. Ils doivent développer la culture de s'offrir les

"6 jours d'échanges entre les administrations publiques, les partenaires au développement, les acteurs de la société civile et **80 000 visiteurs** sur les politiques publiques au Cameroun."

7è édition

LA VITRINE DU CAMEROUN SAGO

24 au 29 Juillet 2018, Palais des Spots de Yaoundé

- Journées sectorielles
- Conférences
- Forum des Collectivités Territoriales Décentralisées
- Expositions
- Soirée des partenaires

Infos : +237 242 60 78 49 / 242 66 60 44 / 677 88 63 22
Email : mcommunicateur@yahoo.fr
Site web : www.sago.cm

SPONSOR OFFICIEL

camtel

PARTENAIRES

Port Autonome de Douala
Port Authority of Douala

C.U.D.

ARMP

COMMUNES ET VILLES UNIES DU CAMEROUN

Minader

Tradex

Crédit Foncier du Cameroun

MINPOSTEL CONAC MINMAP CONSUPE MINCOM

MINCOMMERCE PNG

MINEFOP MINMIDT

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

services des conseils et experts, pour faire face à leurs problèmes de gouvernance, d'investissement, de gestion de l'endettement, des actifs, de croissance, etc.

IC : Face au tableau que vous venez de peindre, sur quels leviers faut-il actionner, selon vous, pour lever ces obstacles ?
PY : En des termes simples, l'investissement c'est comme la vie : il a un cycle. L'alimentation infantile n'est pas la même que celle des adultes ou des malades. Il faut des solutions adaptées à toutes les phases, pour être efficace et efficient.

A la naissance de l'investissement, les mesures incitatives prévues par le cadre règlementaire doivent être automatiques, les procédures intermédiaires constituant des foyers potentiels de corruption, avec ses conséquences négatives sur le climat des affaires. Un autre levier important sur lequel il convient d'actionner en urgence, c'est celui de la phase où l'investissement privé est en difficulté. En fait, les incitations ne doivent pas se limiter à la phase d'amorçage, elles doivent se poursuivre pendant la phase de difficultés, afin de garantir le succès et le développement durable d'un investissement.

Tenez, par exemple ! Comme matérialisation du déficit de cohérence entre la vision publique et l'action publique administrative, la quasi-totalité de l'arsenal des structures et programmes étatiques œuvrant pour la facilitation de l'investissement, est concentrée sur la phase d'amorçage de l'investissement ; alors que le taux de mortalité des entreprises est de 8/10 tous les cinq ans. Donc, seules deux entreprises sur les 10 créées survivent au bout de 5 ans.

Face à ce constat, nous plaiderons volontiers auprès du patronat et du gouvernement, pour la mise en place urgente d'un régime fiscalo-douanier incitatif pour les entreprises en difficultés ou en restructuration. Car, les entreprises en difficultés sont généralement celles qui ont traversé le ravin de la phase d'amorçage de l'investissement, et ont plus de chance de réussir de par leur expérience et leur maturité. A ce sujet, l'Acte uniforme Ohada a anticipé en mettant sur pied un Droit des entreprises en difficultés. Associer à cela un régime fiscalo-douanier incitatif clair et facilement opérationnel viendra booster l'investissement privé, prolonger la durée de vie des entreprises, et booster la croissance de l'économie camerounaise.

Dans le même temps, il faut plus de justice et d'équité dans le traitement des investisseurs, parce que l'Etat est un régulateur de l'activité économique. En tant que tel, il est un arbitre garant de la compétitivité et de la performance généralisée de son tissu économique. Par exemple, si vous prenez le secteur de la transformation du cacao, vous constaterez que les facilités accordées aux broyeurs ne sont pas identiques, ce qui constitue en soi une discrimination négative, avec les implications subséquentes. La concurrence devant être saine pour un climat des affaires propice à l'investissement privé, de tels agissements sont à proscrire.

L'intelligence économique, la disponibilité et la facilitation de l'accès aux données statistiques et économiques sont également un levier important pour l'investissement privé. Dans un environnement économique mondial globalisé et fluctuant, l'intelligence économique doit garantir aux acteurs économiques les données de qualité, susceptibles de faciliter l'analyse et la prise de bonnes décisions d'investissements ou de réorientation stratégique.

Enfin, nous suggérons fortement la création d'un Guichet unique de l'investisseur, lieu par excellence de la création des sociétés, de l'octroi des incitations à l'investissement et à des facilités fiscalo-douanières, pour la restructuration des entreprises en difficultés. Ce guichet devrait fusionner les activités actuellement dédiées aux multiples agences (Agence de promotion des investissements, Agence de promotion des PME, Office national des zones franches industrielles, projets agropoles, etc.) et autres démembrements étatiques dédiés à l'accompagnement de l'investissement privé. Avec une gouvernance performante, proactive et moderne de la part d'une telle institution, le Cameroun réduira considérablement les obstacles à l'investissement privé et pourra avancer significativement vers sa vision projetée de pays émergent.

IC : Quelle appréciation faites-vous de la loi d'avril 2013 portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun ?
PY : La loi de 2013, modifiée en juillet 2017, a le mérite d'avoir incité et encouragé beaucoup d'investissements. Il faut le reconnaitre, même si un débat actuel est pendant sur les questions de fond et la consistance opérationnelle des incitations prévues, relativement aux résultats obtenus, comparés aux attentes. A notre humble avis, l'efficacité d'une loi comme celle d'une décision de justice, s'apprécie par l'aisance de sa mise en œuvre et son opérationnalité. Dans la pratique, le processus pour bénéficier des avantages prévus par cette loi est lourd, ce qui fait qu'il n'est pas facile de le boucler en moins de plusieurs mois. Le processus de jouissance des avantages l'est encore plus. Les institutions en charge devraient auditer le circuit, pour analyser sa performance pour l'investissement privé, l'améliorer et le fluidifier davantage, en excluant toutes les pesanteurs.

IC : Vous venez d'ouvrir une filiale de JMJ Africa en Côte d'Ivoire. Que visez-vous à travers cette extension ?

PY : Depuis le début, notre vision est celle de bâtir un grand cabinet international africain, pour accompagner le continent africain dans la réalisation de ses projets, au moyen des prestations d'intelligence ; avec en termes de positionnement stratégique, l'implantation sur l'Afrique francophone et l'Afrique anglophone. Notre bureau Afrique centrale est basé au Cameroun, et celui de l'Afrique de l'Ouest, en Côte d'Ivoire. Notre équipe est constituée d'Africains. Nous sommes des Africains dans l'âme et sommes convaincus que c'est l'heure de l'Afrique. Notre intelligence doit servir au développement de l'Afrique et les indicateurs sont convergents sur la croissance du marché du Conseil en Afrique. Contribuer à une meilleure performance des entreprises, des industries ; contribuer à la réalisation réussie des projets en Afrique, qu'ils soient portés aussi bien par les étrangers, les Africains, que les Etats, c'est contribuer au développement du continent, à la réduction du chômage et de la pauvreté, et poser les bases d'une croissance et d'un développement durables.

IC : La recherche des financements est l'une des étapes les plus difficiles en matière d'investissement au Cameroun. A ce sujet, tout le monde semble s'orienter vers les banques, alors que le pays dispose d'une bourse des valeurs mobilières à Douala (DSX). Qu'est-ce qui peut expliquer ce choix, selon vous ?

PY : Ce choix se justifie tout simplement par le fait que la majorité des entreprises camerounaises ne sont pas cotées. Elles n'ont pas beaucoup d'alternatives que celles de recourir aux banques et aux sociétés de capital investissement.

IC : Quelles recettes pouvez-vous suggérer aux responsables de la DSX et aux autorités camerounaises, pour dynamiser ce marché financier ?

PY : Très humblement, nous avons conscience des efforts et énergies déployés depuis de longues années pour la dynamisation du marché financier camerounais. Je crains cependant que ce projet de dynamisation soit plombé, pendant quelques années encore, par le manque de culture boursière des entrepreneurs locaux, d'une part, et le fait que l'activité de PSI (Prestataire de service d'investissement) soit limitée aux banques classiques, d'autre part.
Les décideurs publics et ceux de la DSX devraient autoriser, faciliter et inciter la participation des intermédiaires et établissements financiers hors contrôle de la Commission bancaire, à l'instar des sociétés de gestion et d'intermédiation (SGI) et des structures de conseils ; ou alors donner un statut de démarcheurs et d'apporteurs d'affaires, lesquels sont suffisamment actifs dans la zone Uemoa.
Par ailleurs, ces mêmes autorités devraient se faire accompagner par des conseils, afin d'identifier, répertorier, créer l'adhésion, assister et préparer l'introduction des entreprises éligibles en bourse. Il faut également sensibiliser les entreprises sur le rôle et l'intérêt de la bourse pour leurs activités, leur notoriété, leur pérennisation, leur performance dans la gouvernance et leur accès aux financements pour leur croissance, ainsi que sur l'intérêt de la communication financière sincère.

JMJ Africa est impliqué sur le projet du «Douala Grand Mall», un investissement de 80 milliards de francs CFA porté par le Fonds d'investissement britannique Actis ; le projet de complexe agroindustriel de Kaélé et un projet de cimenterie et de production du clinker au Cameroun…

IC : Quelle appréciation faites-vous du projet de fusion entre la bourse de Douala et celle de Libreville, récemment décidé par les autorités de la Cemac ?

PY : Le projet entériné en 2017 par la Conférence des chefs d'Etats de la Cemac participe d'un consensus sage. Il s'agit d'une belle avancée espérée, qui viendra matérialiser l'effectivité d'une intégration sous régionale, avec un régulateur unique. C'est inéluctablement une aubaine pour les investisseurs d'avoir accès à une place financière régionale importante. Nous espérons que cette fusion contribuera à renforcer le capital confiance, en vue d'une dynamisation du marché financier sous régional, laquelle se traduira par l'introduction en bourse de plusieurs entreprises de la sous-région.

Entretien avec Brice R. Mbodiam

GESTION PUBLIQUE

« *Progrès manifestes* » dans la mise en œuvre des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone Cemac

Gilbert Ondongo, ministre congolais de l'Economie et par ailleurs président du Comité de pilotage (Copil) du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac), a présidé, le 22 juin à Douala, au Cameroun, la 5ème session de cette instance communautaire.
Faisant le point sur la Pref-Cemac, le Copil note des « *progrès manifestes* » dans la mise en œuvre des six directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Ces directives visent « *une gestion moderne, efficace et transparente dans l'optique de mieux asseoir la comparabilité des données de finances publiques dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale* » en zone Cemac.
Au cas par cas, le Copil a indiqué qu'au Cameroun, tous les avant-projets de texte de transposition relatifs à ces directives ont été transmis à la Commission de la Cemac. Cette dernière a donné son avis de conformité sur quatre d'entre ceux-ci, le 26 octobre 2017. La prise en compte des autres observations faites par la Commission est en cours.
Le Gabon, le Tchad et le Congo, eux, ont achevé le processus de transposition des directives des finances publiques dans leurs corpus juridiques internes. La Centrafrique, quant à elle, a soumis à la Commission de la Cemac tous les projets de texte de transposition. La Commission a donné son avis conforme sur l'ensemble desdits projets. Le texte portant sur le Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques a été adopté dans le pays. Les cinq autres textes sont dans le circuit national d'adoption.
La Guinée équatoriale, enfin, a transmis à la Commission de la Cemac pour avis de conformité 5 projets de texte. L'instance communautaire a fait un retour de ses observations sur tous ces textes.

Les dépenses courantes de l'Etat du Cameroun ont été de 448,8 milliards FCFA au 1er trimestre, en retrait de 100 milliards par rapport aux prévisions

L'Etat du Cameroun a prévu un montant de 548,9 milliards FCFA pour les dépenses courantes au premier trimestre 2018. Mais, note le Ministère des finances (Minfi) dans l'exécution budgétaire qui vient d'être publiée, ces dépenses se sont établies à 448,8 milliards FCFA à la fin mars 2018, en retrait de 100,1 milliards FCFA par rapport aux prévisions initiales, ce qui représente un taux de réalisation de 81,8%.
Selon le Minfi, cette baisse des dépenses courantes s'explique par le fait que le montant dédié aux biens et services s'élevait à 99,8 milliards FCFA à fin mars 2018, soit un taux d'exécution de 50,5% par rapport aux 197,6 milliards FCFA d'objectif trimestriel.
Les dépenses de transferts et pensions, elles, se chiffrent à 90,1 milliards FCFA au terme du premier trimestre 2018, régressant ainsi de 7,5 milliards par rapport à la même période de l'exercice précédent. Comparativement aux 95,3 milliards FCFA prévus, l'enveloppe des transferts et pensions enregistre une sous-consommation de 5,2 milliards FCFA et un taux d'exécution de 94,5%.
Pour ce qui est des dépenses d'investissement, elles s'élevaient à 260,5 milliards FCFA à fin mars 2018 contre 263 milliards FCFA à fin mars 2017, soit une baisse de 3,1 milliards (-1,2%) entre les deux périodes. Par rapport aux 322,8 milliards FCFA prévus, ces dépenses sont en retrait de 62,3 milliards FCFA, soit un taux d'exécution de 80,7%.
Le seul poste de dépenses qui est exécuté à plus de 100% concerne le personnel de l'Etat. Ici, l'on enregistre une croissance de 31,3 milliards (+13,8%) puisque ces dépenses s'établissement à 258,9 milliards FCFA au premier trimestre 2018 contre 227,6 milliards FCFA à la même période de l'exercice budgétaire 2017. Elles sont en dépassement de 2,9 milliards FCFA par rapport aux 256 milliards FCFA initialement prévus.

Avec des recettes fiscales de 449,6 milliards FCFA, le Cameroun n'a pas atteint son objectif de recouvrer 487,6 milliards à fin mars 2018

L'administration fiscale indique qu'au terme du premier trimestre 2018, les recettes des impôts et taxes recouvrées au Cameroun s'élèvent à 449,6 milliards FCFA contre 447,6 milliards à la même période en 2017. Seulement, par rapport aux 487,6 milliards attendus au cours du premier trimestre 2018, ces recettes sont en retrait de 38 milliards, soit un taux de réalisation de 92,2%.
Cette sous-performance, explique l'administration fiscale, est essentiellement due au recul de l'activité économique connue en 2017, notamment dans les secteurs des brasseries et de la téléphonie mobile. De fait, apprend-on, l'impôt sur les sociétés non pétrolières est en retrait de 18,3 milliards essentiellement du fait de la baisse des soldes d'impôts sur les sociétés (IS). La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), elle, a diminué de 14,1 milliards.
Il y a aussi, des droits d'accises et des droits d'enregistrement du timbre qui ont reculé de 4,5 milliards et 6 milliards respectivement. Par contre,

l'impôt sur le revenu des personnes physiques (Irpp) et la taxe spéciale sur les produits pétroliers (TSPP) ont augmenté respectivement de 8 milliards et 0,2 milliard.

Depuis 2014, le Cameroun a accordé des facilités fiscalo-douanières dans 157 projets, pour un investissement global de 3424 milliards FCFA

La loi d'avril 2013 portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun a déjà donné lieu à la signature de 157 conventions entre l'Etat du Cameroun et divers porteurs de projets d'investissement dans le pays, révèle l'Agence de promotion des investissements (API).
Les investissements globaux attendus des différentes conventions signées depuis l'année 2014, sont estimés à 3424 milliards de francs CFA pour 55 000 emplois directs à créer, précise la même source. Pour rappel, cette loi visant à séduire les investisseurs, accorde aux entreprises des exonérations fiscalo-douanières allant de 5 à 10 ans, aussi bien en phase d'installation que de production.
« *Grâce à la loi fixant les incitations à l'investissement privé au Cameroun, nous avons choisi d'investir au Cameroun au lieu de l'Angola ou de la Côte d'Ivoire, ciblés au départ pour un investissement de 13 milliards de francs CFA* », confiait dans une interview Guillaume Sarra, ancien directeur général adjoint de la société anonyme des Brasseries du Cameroun, qui a récemment lancé la société Boissons, vins et spiritueux (BVS).
Grâce à cette même loi, la filiale locale de la multinationale de l'agroalimentaire Nestlé a récemment investi une enveloppe de 2,7 milliards de francs CFA dans une nouvelle chaîne de production, dans son usine de Bonabéri, banlieue de la capitale économique camerounaise.
Au rang des bénéficiaires de cette loi, l'on peut également citer le Fonds d'investissement britannique Actis, qui construit actuellement à Douala, avec un partenaire local, un parc immobilier et de loisirs de 80 milliards de francs CFA, baptisé Douala Grand Mall & Business Park.

Le HCR note des promesses de financement non tenues de 65 millions $ pour assister plus de 365 000 réfugiés au Cameroun

En visite au Cameroun durant une semaine, George Okoth-Obbo, Haut-Commissaire assistant chargé des opérations du Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a visité l'est et le septentrion du pays.
Selon le compte-rendu fait par le HCR, la visite du Haut-Commissaire assistant chargé des opérations a été, entre autres, l'occasion d'appeler les bailleurs de fonds à s'impliquer davantage dans ce pays qui offre sécurité et assistance à plus de 365 000 réfugiés principalement venus du Nigeria et de la République centrafricaine. « *Les besoins du HCR pour protéger, assister et trouver des solutions pour les réfugiés au Cameroun s'élèvent à 86,7 millions de dollars. Au 13 juin 2018, les contributions s'élevaient à 17,2 millions soit seulement 20%. Ces contributions sont fortement appréciées, mais nous avons urgemment besoin de plus de fonds* », a indiqué George Okoth-Obbo.
Le représentant du HCR s'est néanmoins félicité de ce que, début mai, la Banque mondiale a approuvé un financement de l'Association internationale de développement (IDA) d'un montant de 274 millions de dollars, en faveur du Cameroun. « *Le grand avantage de l'autorisation par la Banque mondiale de ce guichet est qu'il ne va pas bénéficier uniquement aux réfugiés, mais aussi à leurs communautés hôtes. Il ouvre davantage d'opportunités pour ces populations vulnérables et déracinées* », a déclaré M. Okoth-Obbo.

L'Etat du Cameroun a réglé la dette intérieure à hauteur de 49,8 milliards FCFA sur 150 milliards prévus, au 1er trimestre 2018

Le service de la dette publique au premier trimestre 2018 présente de bons points et de moins bons.
Le Ministère des finances (Minfi) informe que, sur le plan général, le service de la dette du Cameroun s'est élevé à 162,6 milliards FCFA au premier trimestre 2018 contre 77,2 milliards au premier trimestre 2017, soit une augmentation de 85,4 milliards (+110,6%) en glissement annuel.
Par rapport aux 262,8 milliards prévus, le service de la dette publique est en retrait de 100,2 milliards, soit un taux d'exécution de 61,9% essentiellement imputable à la dette intérieure. A cet effet, précise le Minfi, le paiement au titre de la dette intérieure progresse de 17,5 milliards (+54,2%), passant de 32,3 milliards à fin mars 2017 à 49,8 milliards à fin mars 2018. Mais, par rapport aux 150 milliards prévus, ces paiements sont en retrait de 100,2 milliards, soit un taux d'exécution de 33,2%.
Un point positif concerne le service de la dette extérieure qui se chiffrait à 112,8 milliards FCFA à fin mars 2018 contre 44,9 milliards à fin mars 2017, soit une augmentation de 67,9 milliards (+151,2%). Son taux de réalisation est de 100%, et il n'y a pas d'arriérés sur la dette extérieure, se félicite le Ministère des finances.

Les prix à la consommation remontent à 0,2% à Douala, capitale économique du Cameroun, en mai 2018

L'Institut national de la statistique vient de publier un rapport sur l'inflation dans la capitale économique du Cameroun, Douala. Ainsi, les prix à la consommation dans cette ville sont remontés à 0,2% en mai 2018, après une stabilité à 0,0% au mois de mars.
Cette flambée de prix, explique l'INS, provient surtout de la progression des prix des produits alimentaires (0,9% après une baisse de 0,1% le mois précédent). La remontée des prix des produits alimentaires, elle-même, est en liaison notamment avec la hausse des prix des fruits (4,6%) et des légumes (3,8%), ainsi que des pains et céréales (0,5%). Les autres sources de l'inflation à Douala ont des liens avec les restaurants et hôtels (0,4%), les biens et services divers (0,4%), les meubles, articles de ménage et d'entretien courant (0,4%), et la santé (0,2%).
Mais, note l'INS, la hausse du niveau général des prix à Douala a été toutefois ralentie par le recul des prix du logement, de l'eau, du gaz, de l'électricité et autres combustibles (-0,9%) et, dans une moindre mesure, des prix des articles d'habillement et chaussures (-0,2%), des communications (-0,1%) ainsi que ceux des loisirs et cultures (-0,1%).
Il faut noter que si l'inflation au mois de mai a été de 0,2% à Douala, l'Institut national de la statistique la situe à Yaoundé, capitale du pays, à 0,5% au cours de la période sous revue.

Paul Biya prescrit la rationalisation des consommations d'eau et de téléphone dans les administrations, en 2019

Dans le cadre de la préparation de la Loi de finances 2019, le président Paul Biya a signé, le 20 juin, une circulaire qui fixe le cap à atteindre dans le budget qui sera définitivement arrêté. Parmi les objectifs fixés par le chef de l'Etat, celui-ci prescrit le réajustement des inscriptions budgétaires en tenant compte des mesures de rationalisation suivantes : « *l'application de la nouvelle procédure de traitement des consommations publiques d'eau* », et « *la définition des quotas de consommation de téléphone par administration et par responsable* ».

Il faut noter que les points particuliers sur les dépenses d'eau et de téléphone sont une épine dans le pied de l'Etat. En 2017, par exemple, le gouvernement, à travers ses administrations publiques, s'est retrouvé avec une ardoise de 38 milliards FCFA, représentant les factures impayées d'eau à régler auprès de la Cameroon Water Utilities Corporation (Camwater), société publique en charge des infrastructures, et la Camerounaise des Eaux (CDE), entreprise privée responsable de la distribution de l'eau. Alphonse Roger Ondoa Akoa, l'ex directeur général de Camwater, est resté vague sur la période au cours de laquelle l'Etat a accumulé ces factures impayées.

Pour ce qui est du téléphone, la Cameroon Telecommunications (Camtel), opérateur historique des télécoms au Cameroun, a dû mener, en 2016, une opération de recouvrement forcé auprès des administrations et établissements du secteur public. Ceci en suspendant les services voix et Internet. D'après les chiffres communiqués par l'opérateur historique des télécoms, l'Etat et ses démembrements concentrent la plus grande partie des créances d'un montant estimé à plus de 65 milliards FCFA.

Cameroun : les entreprises réclament plus de 700 milliards FCFA à l'Etat

A ce jour, le gouvernement camerounais a apuré sa dette vis-à-vis des entreprises, à hauteur de 42 milliards de francs CFA. Le Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), qui a révélé cette statistique au cours de la 126ème session ordinaire de son Assemblée générale, tenue à Douala le 21 juin 2018, souligne qu'en dépit de ces efforts, les entreprises continuent de réclamer un peu plus de 700 milliards de francs CFA à l'Etat, la dette globale étant estimée à 750 milliards de francs CFA.

« *Nous continuerons d'en appeler aux pouvoirs publics pour une plus grande transparence du processus de remboursement et l'instauration d'un budget mensuel minimum permettant de liquider cette dette dans un horizon raisonnable ; ou, à défaut, la titrisation de la dette ou des possibilités de compensation avec la dette fiscale* », a indiqué Célestin Tawamba, le président du Gicam, principale organisation patronale du pays.

Pour rappel, le paiement de la dette due par l'Etat aux entreprises camerounaises, notamment les PME, avait été l'un des points saillants du discours à la nation du chef de l'Etat camerounais, le 31 décembre 2017. Paul Biya avait alors assuré que le gouvernement mettra tout en œuvre en 2018 pour que cette dette asphyxiante pour les producteurs de richesse soit apurée.

Tout ceci en dépit des tensions actuelles de la trésorerie publique qui contraignent le gouvernement camerounais à solliciter, de manière quasi hebdomadaire, les investisseurs du marché des titres publics de la Banque centrale des Etats de la Cemac afin de mobiliser les financements servant non seulement à l'accomplissement des missions régaliennes, mais aussi à mener la guerre contre Boko Haram, dans l'Extrême-Nord, et à stopper les velléités sécessionnistes en cours dans les deux régions anglophones du pays.

L'Etat camerounais va supprimer des exonérations fiscales liées aux impôts indirects à hauteur de 100 milliards FCFA en 2019

Dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2019, le président de la République, Paul Biya, a signé le 20 juin une circulaire qui fixe les grandes lignes du budget en préparation.
Dans le domaine fiscal notamment, le chef de l'Etat prescrit la mobilisation optimale des ressources.
Parmi les mesures qui vont porter cette mobilisation, il y a « *la réduction de la dépense fiscale à travers la suppression progressive des exonérations relatives aux impôts indirects à hauteur de 100 milliards FCFA en 2019* ». Cette directive présidentielle est un indice selon lequel, l'année prochaine, certains produits jadis non taxés le seraient progressivement.
Cet élargissement de l'assiette fiscale avait déjà été préconisé lors de la préparation de la loi de finances 2018, mais le gouvernement a fait un rétropédalage. En effet, dans un texte qui avait été soumis au parlement en novembre 2017 dans la perspective du budget de l'Etat en 2018, le gouvernement avait proposé que les produits suivants soient soumis à un droit de sortie au taux de 5% : gomme arabique, riz, huile de palme, piment, noix de cola, mil, sorgho, poivre et le légume appelé « Eru ».
Finalement, la disposition prévoyant la restauration de la taxe de 5% sur l'importation du blé dur notamment a été retirée sur instruction de la présidence de la République.
A l'analyse, le Cameroun est quelque peu astreint à cet élargissement fiscal dans le cadre de son programme économique signé en juin 2017 avec le Fonds monétaire international (FMI). Cette institution bancaire n'a eu de cesse de marteler au Cameroun et aux autres pays de la sous-région Cemac, qu'il faut cesser les « *exonérations fiscales discrétionnaires* ». Et pour cause, selon le FMI, « *ces exonérations compromettent les recettes globales des Etats et affaiblissent la gouvernance* ».

Les Etats de la Cemac sollicitent le concours des exploitants des ressources naturelles, pour aider à la reconstitution des réserves de change

En marge de la réunion du Comité de pilotage (Copil) du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac (Pref-Cemac), qui s'est déroulé le 21 juin 2018 à Douala, la capitale économique camerounaise, les ministres de l'Economie et des Finances des Etats membres de cette communauté économique (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Guinée équatoriale et RCA), ont rencontré les directeurs généraux des entreprises exploitant les ressources naturelles dans cette partie de l'Afrique.
Selon le président de la cellule de suivi du Pref-Cemac, cette concertation, qui est une grande première dans la zone Cemac, visait à explorer les solutions idoines, « *en vue de la nécessaire reconstitution des réserves de change avec la participation des acteurs du secteur privé* ».
Pour rappel, selon les statistiques du FMI, les réserves de change des pays de la Cemac, cantonnées dans le compte des opérations ouvert dans les livres du Trésor français, ont chuté de 6000 milliards de francs CFA en 2010, à seulement 2000 milliards de francs CFA en 2016, en baisse de 4000 milliards de francs CFA sur une période de 6 ans.
Afin de redresser la courbe de ces réserves servant à soutenir les opérations d'importation vers les pays de la Cemac, les chefs des Etats de cet espace communautaire avaient instruit, au sortir d'un sommet de crise à Yaoundé en décembre 2016, un certain nombre de mesures à implémenter aussi bien par leurs gouvernements respectifs que par la Beac, la Banque centrale des six pays membres de la Cemac.
« *Lorsqu'on voit l'application des premières mesures qui ont été prises, on note déjà un relèvement des réserves (de change), qui n'est pas encore au niveau que nous souhaitons.* », s'était réjoui Louis-Paul Motaze, le 28 septembre 2017 à Douala. Le ministre camerounais de l'Economie d'alors (il a été muté aux Finances en mars 2018), s'exprimait ainsi au cours de la 3ème réunion du comité de pilotage du Programme des réformes économiques et financières de la Cemac, tenu à Douala.

Après un 1er décaissement de 30 milliards FCFA, l'Etat camerounais débloque de nouveau 10 milliards FCFA pour payer sa dette envers les PME

Nouvelle bouffée d'oxygène pour les petites et moyennes entreprises (PME) camerounaises. Le ministre des Finances, Louis Paul Motaze, a signé, le 24 mai, une décision autorisant le paiement de 9,9 milliards FCFA.
Ce paiement décidé par le ministre des Finances est au bénéfice de 303 PME. Ceci pour éponger les arriérés accumulés entre les exercices budgétaires 2013-2017. Cette décision de M. Motaze entre en droite ligne avec la nouvelle politique gouvernementale de régler la dette intérieure de l'Etat.
Dans cette veine, en avril dernier, Louis Paul Motaze avait déjà mis en paiement, une enveloppe de 30 milliards FCFA, permettant ainsi de lancer le processus d'apurement de la dette intérieure de l'Etat, notamment celle due aux entreprises et autres prestataires de l'administration publique. Ainsi, entre avril et mai 2018, c'est un pactole de pratiquement 40 milliards FCFA qui est versé aux PME.

Pour l'année 2018, l'Etat a prévu une enveloppe globale de 713 milliards FCFA pour régler sa dette intérieure. La créance publique envers les PME spécialement, elle, est estimée par le mouvement patronal Entreprises du Cameroun (Ecam), à environ 750 milliards FCFA.

Grâce à un financement de 73,5 milliards FCFA, le Cameroun devient le 1er pays au monde à bénéficier du guichet IDA18 pour les réfugiés

Le guichet IDA18 du groupe de la Banque mondiale, destiné à l'appui à la gestion des réfugiés et des personnes déplacées, mettra à la disposition du gouvernement camerounais une enveloppe globale de 130 millions de dollars (73,5 milliards FCFA), a-t-on appris au cours d'une cérémonie organisée le 19 juin 2018 à Yaoundé, à la veille de la célébration de la journée mondiale des réfugiés.
Selon Elisabeth Huybens, la directrice des opérations de la Banque mondiale au Cameroun, cet appui permettra de financer quatre projets, tous destinés à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés qui affluent au Cameroun, depuis quelques années, et dont le nombre ne cesse de croître substantiellement depuis 2014.
« *En dépit du choix des autorités camerounaises de subvenir aux besoins immédiats de ces populations déplacées, avec l'aide des organisations humanitaires, en les intégrant pour la plupart aux systèmes nationaux, notamment aux structures de santé et d'éducation, d'énormes difficultés demeurent face à des ressources naturelles et services publics limités* », a fait remarquer la responsable de la Banque mondiale.
Pour rappel, le Cameroun accueille à ce jour près de 360 000 réfugiés, dont la plupart se trouvent dans des zones frontalières rurales fragiles, marginalisées et isolées. Parmi ces personnes, l'on retrouve principalement des Nigérians, qui fuient les exactions de Boko Haram, et les ressortissants centrafricains fuyant l'insécurité dans leur pays, laquelle insécurité est consécutive au renversement de l'ex-président Bozizé en 2013.

Les exportations dominées à plus de 70% par le pétrole ont fragilisé des économies de la Cemac en 2017

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) vient de publier une analyse de la compétitivité-prix en 2017 au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac).
Il ressort de cette analyse qu'au cours de la période sous revue, les exportations de la Cemac restent dominées à plus de 70% par le pétrole brut, dont la contribution au TCER (taux de change effectif réel) des exportations est d'environ 84%. Cette situation a provoqué la perte de positions concurrentielles des économies de la Cemac. En effet, depuis 2015, le TCER hors pétrole s'est apprécié seulement de +2,4%, tandis que le TCER pétrole inclus s'est déprécié quant à lui de 8,1%, relève la Banque centrale.
Au niveau de la situation individuelle des Etats membres de la Communauté, la BEAC note qu'à cause de la trop forte dépendance à l'exportation du pétrole, l'évolution de la compétitivité-prix des économies est plutôt contrastée. En effet, si le TCER global hors pétrole brut s'est apprécié en 2017, dans la lignée de la Cemac (+2,4%), au Cameroun (+17,5%), au Congo (+12,5%), au Gabon (+0,24%) et en Guinée équatoriale (+0,36%), il s'est légèrement déprécié dans les deux autres pays de la communauté : République centrafricaine (-1,5%), et Tchad (-0,21%).
L'on note qu'en dehors du Cameroun qui a une économie relativement diversifiée, les autres pays encore dépendants du pétrole brut affichent un taux de change effectif faible ou négatif, à l'instar du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad.
Pour rappel, depuis plusieurs années déjà, nombre d'institutions internationales (FMI, Banque mondiale, BDEAC, BEAC…) invitent les pays de la Cemac à mettre en place une politique de diversification des économies à cause de la chute vertigineuse du prix du pétrole, laquelle a montré la vulnérabilité de la sous-région.

Le gouvernement camerounais sécurise le Cenadi, hébergeur du Système informatique de gestion des personnels de l'Etat

Les réseaux de siphonnage des recettes publiques au niveau du Ministère des finances seront peut-être mis à mal dans les prochaines semaines. En tout cas, Louis Paul Motaze, le chef de ce département, y travaille activement.
Car, après la traque des fonctionnaires fictifs qui émargent dans le budget de l'Etat, avec la complicité de hauts responsables en charge de la gestion du fichier solde, le ministre des Finances a également engagé, courant mai, la sécurisation des deniers publics. A commencer par le plateau technique du Centre national de développement de l'informatique (Cenadi). C'est à cet endroit que se gère le Système informatique de gestion intégrée des personnels de l'Etat et de la solde (Sigipes).
Ainsi, depuis le 30 mai 2018, après un appel d'offres public, l'on attend de connaître le nom de l'entreprise camerounaise adjudicataire du « *projet de modernisation et sécurisation de la plateforme technique du Cenadi* ».
Les prestations attendues dans le cadre de ce projet, consistent en l'évaluation de la plateforme actuelle du Cenadi, l'estimation des besoins techniques et technologiques, la fourniture et la mise en service des équipements techniques et des logiciels, les aménagements des salles des machines, la réhabilitation du réseau local du Cenadi, le déplacement du serveur « z10BC » pour son installation dans le site de relève, le démontage du serveur MP 2003, l'élaboration d'un plan stratégique de sécurité sans oublier le renforcement des capacités des cadres du Centre national de développement de l'informatique.
Ce n'est pas fortuit si le ministre des Finances renforce la sécurité sur la plateforme du Centre national de développement informatique. En réalité, c'est en son sein que s'opèrent toutes les manipulations du fichier solde du personnel de l'Etat. Un fichier qui fait l'objet de toutes les attentions du gouvernement en ce moment, car il a été prouvé que c'est via cette structure que nombre de fonctionnaires fictifs passent pour toucher frauduleusement des salaires et autres avantages financiers. Ce qui a d'ailleurs poussé l'Etat a lancé au mois de mai, une opération de comptage physique des agents publics.
Ce recensement des fonctionnaires est une prescription du chef de l'Etat, Paul Biya. Dans sa circulaire du 20 juin 2017, il avait instruit un comptage des agents publics au cours de l'exercice 2018, car la masse salariale tourne actuellement autour de pratiquement 1000 milliards FCFA.

L'exécutif envisage le report des élections législatives de 2018 pour 2019

Les députés camerounais pourraient voir leur mandat (cinq ans) prorogé d'un an. En tout cas, c'est le souhait de l'exécutif camerounais.
De source crédible, le président de la République, Paul Biya, a saisi officiellement, le 13 juin, le président du Sénat, Marcel Niat Njifenji, pour lui signifier qu'à cause du chevauchement des opérations électorales relatives aux scrutins présidentiel, législatif et municipal, la tenue au cours de l'année 2018 rend difficile leur organisation. A cet égard, et conformément à l'article 15 [4] de la constitution, le président Biya a demandé au président du Sénat Marcel Niat Njifenji, de réunir le bureau du Sénat, afin de le consulter au sujet de la prorogation du mandat des députés pour une période d'un an, à compter du 29 octobre 2018.
A l'issue de cette consultation, le chef de l'Etat propose de faire tenir le projet de loi y relatif à l'Assemblée nationale, en vue de son examen et adoption durant la session parlementaire ordinaire en cours.
Ce n'est pas la première fois que l'exécutif sollicite le report des élections législatives généralement couplées aux municipales. En 2012, par exemple, les députés et les conseillers municipaux ont vu leur mandat prorogé jusqu'en 2013. Pour cette année 2018, l'Etat a déjà organisé, le

25 mars, les élections sénatoriales largement remportées (87 sièges sur 100) par le parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc).
Si les municipales et les législatives sont reportées, il reste au moins l'organisation de la présidentielle prévue normalement en octobre 2018.

Les secteurs primaire et tertiaire demeurent le moteur de la croissance du Cameroun, au 4ème trimestre 2017

L'institut national de la statistique (INS) vient de publier les comptes nationaux du Cameroun, pour la période du 4ème trimestre 2017. L'analyse des résultats montre une amélioration de l'activité économique, au cours de la période sous revue, et qui se traduit par une croissance du PIB de 2,4% par rapport au trimestre correspondant en 2016. Les secteurs primaire et tertiaire demeurent le moteur de la croissance.

Dans le détail, le quatrième trimestre de 2017 est marqué par une croissance du secteur primaire de 1,2% par rapport à la période correspondante de l'année 2016. Cette évolution est imputable, pour l'essentiel, à une forte croissance du sous-secteur de l'agriculture vivrière qui enregistre une contribution de 0,3 point à la croissance du PIB trimestriel.

« *Cette performance s'expliquerait principalement par le renforcement de l'encadrement des planteurs ainsi que la poursuite des mesures de modernisation de l'appareil de production et de désenclavement des bassins de production* », explique l'INS.

Les activités d'élevage, chasse et pêche (3,3%) et celles de la sylviculture et exploitation forestière (2,6%), légèrement en perte de vitesse par rapport au trimestre précédent, contribuent également de façon significative à la croissance du secteur primaire. Cependant, le sous-secteur de l'agriculture industrielle et d'exportation enregistre une contre-performance de 7,3%. La performance du tertiaire, elle, résulte de la bonne tenue des activités dans presque toutes les branches. Le secteur contribue de 1,7 point à la croissance du PIB trimestriel. La branche « commerce et réparation » connaît une amélioration en contribuant pour 0,6 point à la croissance du PIB. Il en est de même de la bonne tenue des activités dans les sous-secteurs

des services financiers (2,5%), en liaison avec l'augmentation du produit net bancaire, des activités de l'information et télécommunication (4,1%), grâce au renforcement de la fourniture de l'accès à Internet, combiné à l'introduction des nouveaux produits à forte valeur ajoutée, comme le mobile money, les achats/paiements en ligne. Les services non marchands des administrations publiques enregistrent également une dynamique évolutive positive.

Avec des appuis de plus de 655 milliards FCFA au total, le Cameroun est le 3ème bénéficiaire des interventions de l'AFD dans le monde

Le ministre camerounais de l'Economie, Alamine Ousmane Mey, souhaite voir l'Agence française de développement (AFD) multiplier ses investissements au Cameroun, de manière à faire de ce pays d'Afrique centrale, le plus grand bénéficiaire au monde, des interventions de cette institution financière.

En effet, avec des investissements globaux estimés à 1,7 million d'euros (655,7 milliards de francs CFA), a-t-on pu apprendre le 8 juin 2018, au cours de la cérémonie de présentation officielle du nouveau directeur de l'AFD au Cameroun, Benoît Lebeurre, le Cameroun est le 3ème pays bénéficiaire des appuis financiers de cette agence française dans le monde.

Selon les autorités camerounaises, ces financements de l'AFD dans le pays touchent des secteurs aussi variés que la santé, l'agriculture, l'énergie et l'éducation. Le secteur privé n'est pas en reste, avec notamment les appuis au Bureau national de mise à niveau des entreprises (BNM), ou encore des garanties bancaires visant à encourager le financement des PME locales.

Au Cameroun, en plus du salaire, il existe un système de rémunération informel et onéreux de certains agents publics (Banque mondiale)

Dans une « *revue des dépenses publiques* » au Cameroun, présentée aux partenaires financiers et techniques du pays le 25 mai 2018 à Yaoundé, la Banque mondiale fait remarquer que « *le niveau relativement bas de la masse salariale formelle* » au sein de l'administration publique camerounaise «*masque l'existence d'un système de rémunération non salarial discrétionnaire*», qui augmente substantiellement les dépenses liées au personnel de l'Etat.

Il s'agit, souligne l'institution de Bretton Woods, des « *indemnités journalières par session* » accordées aux membres des nombreux comités qui existent au sein de l'administration publique, et aux membres des conseils d'administration des entreprises publiques. Selon l'analyse de la Banque mondiale, ces « *avantages informels* » et « *limités à une portion réduite des agents publics* » sont largement supérieurs aux salaires de base pratiqués dans la Fonction publique.

Par exemple, alors qu'un fonctionnaire de catégorie A2 perçoit un salaire de base maximum de 350 000 francs CFA par mois, contre un peu plus de 200 000 francs CFA par mois pour son collègue de la catégorie B2, le membre d'un comité technique peut percevoir entre 150 000 et 300 000 francs CFA d'indemnité de session par jour, tandis que le membre du Conseil d'administration d'une entreprise publique, lui, peut percevoir jusqu'à 550 000 francs CFA en moyenne, au titre de l'indemnité journalière de session.

Ces avantages non contenus dans le bulletin de paie, soutient la Banque mondiale, «*encouragent des pratiques de recherche de rente et contribuent au retard des processus administratifs de prise de décision* ». Traduction : fort de ces avantages, les bénéficiaires ne sont pas pressés de prendre les décisions nécessaires pour faire avancer les dossiers, mais préfèrent faire durer leur mandat pour amasser le plus de dividendes possible.

En outre, l'institution de Bretton Woods révèle qu'en plus de ce que ces indemnités ne sont pas liées à une quelconque performance des bénéficiaires, « *la distribution et le paiement ne font pas l'objet d'un contrôle interne systématique* », ce qui est susceptible d'ouvrir la voie à certaines dérives.

FINANCE

Alphonse Nafack, DG d'Afriland First Bank: « *le secteur bancaire camerounais se porte moyennement bien* »

A l'occasion de la 10è édition de l'Africa Banking Forum, plateforme de réflexion et de débats autour du développement du système bancaire en Afrique francophone, Alphonse Nafack, le DG d'Afriland First Bank, a exposé le 28 juin à Douala, sur le secteur bancaire camerounais. Il a déclaré à cet effet : « *Le secteur bancaire camerounais se porte moyennement bien, en raison des difficultés de la baisse des cours du pétrole qui ont un impact au niveau des activités économiques des clients.* »
Selon le DG du premier groupe bancaire du Cameroun, « *l'impact* » signifie que des clients ne sont pas en mesure d'honorer dans les temps, les engagements qu'ils ont pris. « *C'est là où vous allez voir les contraintes règlementaires qui exigent que si vous avez un compte qui n'a pas d'opérations depuis trois mois, vous avez un pré contentieux* », a éclairé le banquier. Toujours selon M. Nafack, les clients eux-mêmes sont confrontés aux retards de paiement observés en raison des tensions de trésorerie de l'Etat. Des défis auxquels font face les acteurs qui sont financés dans la commande publique et qui doivent attendre six mois pour être payés. « *L'impact direct d'une réglementation stricte c'est qu'en fait, ce client est déjà douteux même s'il reste solvable puisqu'il attend le règlement de sa facture. Mais sur le plan réglementaire, ce client est déjà déclassé au niveau de la banque* », a expliqué le DG d'Afriland. Et M. Nafack d'ajouter : « *le total des engagements compromis des banques sur la clientèle camerounaise commence à devenir un élément inquiétant* ». Un constat qui va en droite ligne avec celui du Conseil national de la dette qui indique qu'à fin décembre 2016, par exemple, les créances douteuses des banques commerciales camerounaises se chiffraient à plus de 489 milliards FCFA.

Andrew Stewart de WorldRemit : « *Le Cameroun est notre marché d'Afrique francophone le plus important et avec la croissance la plus rapide* »

Selon Andrew Stewart, Directeur régional Afrique et Moyen-Orient chez WorldRemit, le leader mondial du transfert d'argent digital, le Cameroun occupe une position stratégique dans le développement des activités de cette entreprise britannique en Afrique. « *Le Cameroun est notre marché d'Afrique francophone le plus important et avec la croissance la plus rapide avec 120% de croissance annuelle* », a-t-il révélé dans un communiqué du 25 juin 2018, annonçant un partenariat avec la filiale camerounaise du groupe bancaire nigérian UBA.
Grâce à ce partenariat, apprend-on, les titulaires des 70 000 comptes que revendique UBA Cameroun peuvent désormais effectuer des transferts d'argent à travers le monde, à partir de la plateforme de WorldRemit. Dans le même temps, leurs proches peuvent effectuer des retraits en espèces dans les points disséminés dans le pays.
Pour rappel, au Cameroun, WorldRemit a déjà conclu le même type de partenariat avec l'institution bancaire Banque Atlantique, ou encore l'opérateur de transfert d'argent Express Union, qui dispose de 700 points de vente dans le pays.

Les établissements de microfinance de la Cemac ont jusqu'en janvier 2020, pour se conformer au nouveau cadre réglementaire régissant l'activité

Au sortir d'un séminaire d'appropriation du nouveau dispositif réglementaire relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans les six Etats membres de la Cemac, la Cobac, le régulateur du secteur bancaire dans cet espace communautaire, a révélé que ces structures financières ont 2 ans pour se conformer à la nouvelle réglementation, à compter de janvier 2018.
Ce nouveau dispositif réglementaire plus rigoureux en matière de contrôle, de gestion, de profil des dirigeants et de capital minimum, a été détaillé aux responsables des établissements de microfinance rassemblés le 26 juin 2018 à Yaoundé, la capitale camerounaise ; sous la présidence d'Abbas Mahamat Tolli, le gouverneur de la Banque centrale des Etats de la Cemac, par ailleurs président de la Cobac.
Ce dernier, tout en rappelant le rôle prépondérant que jouent ces structures financières en matière de bancarisation dans la zone Cemac, a souligné la « *nécessité de structurer cette activité en plein essor, en vue de faciliter une supervision plus efficace* ».
Selon certains experts, cette nouvelle réglementation pourrait conduire à la fermeture de nombreuses institutions de microfinance dans la sous-région, les nouvelles règles édictées par la Cobac ne pouvant être suivies par tous les acteurs, parmi lesquels on recense également beaucoup d'aventuriers.
Comme en témoigne le nombre de structures placées sous administration provisoire ou ayant fermé leurs portes ces dernières années, laissant leurs clients dans le désarroi.

Les microfinances du Cameroun affichent en 2017 un total bilan de 445 milliards FCFA sur un ensemble de 854 milliards en zone Cemac

Le Ministère camerounais des finances informe qu'au cours de l'exercice 2017, le secteur de la microfinance compte 840 établissements (EMF) dans toute la région de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et la Guinée équatoriale).
Dans l'espace communautaire, le total bilan des 840 EMF en 2017 est chiffré à 854 milliards FCFA, pour des crédits bruts de 354 milliards, constitués principalement des crédits à court terme. Les dépôts de la clientèle sont de l'ordre 672 milliards, constitués pour l'essentiel des dépôts à vue.
De ces données globales, l'activité des établissements de microfinance du Cameroun représente 53% des dépôts à vue dans la Cemac, soit plus de 340 milliards FCFA. 69% des

crédits octroyés à la clientèle en zone Cemac au cours de la période sous revue l'ont été par les EMF en activité au Cameroun. Ce qui représente plus de 244 milliards FCFA et un total bilan de 445 milliards.
Au 31 décembre, indique le Ministère des finances, le nombre de comptes ouverts dans les EMF du Cameroun est de 3,03 millions contre 2,14 millions dans les établissements de crédit.

Avec 106 milliards FCFA de créances en souffrance en 2017, la microfinance camerounaise fait pire que toute la zone Cemac en 2016

Au 31 décembre 2017, le volume des créances en souffrance recensées dans les établissements de microfinance en activité au Cameroun s'élevait à 106, 4 milliards de francs CFA, a-t-on appris le 21 juin 2018 à Yaoundé, la capitale du pays. C'était à l'occasion du lancement de la Centrale des risques des établissements de microfinance (EMF), dispositif servant désormais à centraliser les informations sur les demandeurs de crédits, afin de permettre aux établissements de microfinance de maîtriser le profil des emprunteurs.
A l'échelle de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), qui regroupe six pays (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale), le secteur de la microfinance au Cameroun détient un portefeuille plus pourri que celui de l'ensemble de ses confrères de la Cemac réunis, en 2016. En effet, selon le rapport sur la stabilité financière en Afrique centrale, rendu public au début de cette année par la Banque centrale des Etats de la Cemac, au 31 décembre 2016, les créances en souffrance dans les EMF de cet espace communautaire « *se sont élevées à 71,7 milliards de francs CFA (soit 35 milliards de francs CFA de moins que le Cameroun en 2017, Ndlr), représentant environ 13,4% des crédits brut* ». Le rapport précise, par ailleurs, que ces créances sont « *concentrées au Cameroun (79%) et au Gabon (13%)* ».
Au demeurant, la qualité du portefeuille crédit des EMF camerounaises reflète également le dynamisme du secteur dans ce pays. En effet, en plus de compter, à lui tout seul, 523 EMF sur les 829 structures de ce type recensées dans la zone Cemac en 2016, le Cameroun a affiché 65% des crédits distribués dans le secteur de la microfinance dans cet espace communautaire, la même année.
Les chiffres de l'année 2017 confirment ce rôle prépondérant que joue la microfinance dans le financement de l'économie camerounaise. Selon le Ministère des finances, les dépôts des EMF en 2017 représentaient 16,6% des dépôts globaux enregistrés dans le pays, tandis que les crédits octroyés par ces structures, qui desservent jusqu'aux zones rurales, représentaient 13,9% du financement total de l'économie nationale.

Le Cameroun lance une Centrale des risques pour les établissements de microfinance

Le ministre camerounais des Finances, Louis Paul Motazé, a procédé ce 21 juin 2018 à Yaoundé, au lancement officiel de la Centrale des risques des établissements de microfinance (Emf), afin de contribuer à l'assainissement de ce secteur qui joue un rôle important dans le financement de l'économie locale, grâce notamment à son expansion jusqu'aux zones rurales généralement délaissées par les banques classiques.
Cette centrale servira concrètement, apprend-on, à centraliser les informations sur les demandeurs de crédits, permettant ainsi aux établissements de microfinance de maîtriser le profil des emprunteurs, et ainsi prendre une bonne décision, sur la base du niveau d'engagement des demandeurs vis-à-vis du secteur financier.
Tout ceci, apprend-on, contribuera à assainir le portefeuille crédit des établissements de microfinance, généralement plombé par de mauvais payeurs. Lesquels clients défaillants invoquent souvent, à leur tour, les conditions de crédit drastiques généralement pratiquées par les Emf, dont les taux d'intérêt appliqués aux crédits sont souvent usuraires, selon une étude de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac).

Le Marocain BCP intéressé par les filiales africaines de Bpce, dont la Bicec au Cameroun

Plusieurs filiales africaines du français Banque populaire-Caisse d'épargne (Bpce), dont la Banque internationale du Cameroun pour l'épargne et le crédit (Bicec), pourraient passer aux mains du Marocain Banque centrale populaire (BPC) selon des propos de Kamal Mokdad, directeur général de BCP chargé de l'international, rapportés par le magazine français *Jeune Afrique*.
Bpce et BCP se connaissent bien. Le premier est actionnaire du second à hauteur de 4,5%. Il lui a déjà cédé ses filiales mauricienne et malgache, Banque des Mascareignes. Ce qui laisse penser que le deal entre les parties va certainement déboucher sur un accord.
Pour mémoire, le portefeuille africain de Bpce est constitué par la Bicec, détenue par l'établissement français à 68,5%, la Banque tuniso-koweïtienne (BKB) en Tunisie, dans laquelle sa participation est de 60% et la Banque commerciale internationale (BCI) au Congo, que la Bpce contrôle à 100%.

La Beac a mis en adjudication sur le marché de la Cemac des liquidités de 285 milliards FCFA souscrites à 125% en 24h

En l'espace de 24h, les acteurs du marché financier de la Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) ont massivement souscrit aux liquidités d'un montant de 285 milliards FCFA mises en adjudication, le 12 juin, par la banque centrale (Beac).
Selon le communiqué des résultats de l'adjudication signé le 13 juin par le vice-gouverneur Dieudonné Evou Mekou, l'on a enregistré un montant total des offres exprimées de 357,04 milliards FCFA alors qu'il n'y avait que 285 milliards FCFA mis en adjudication. Ce qui fait une demande supplémentaire de 72 milliards FCFA. Soit un taux de souscription de 125,28%. Le taux d'intérêt maximum est de 2,95%.
A l'analyse, c'est un record pour la Beac, car son avis d'appel d'offres était valable du 14 au 21 juin 2018, soit sept jours pour les souscriptions. Mais, les opérations ont été bouclées en 24h. Ce qui traduit également un besoin important de liquidités sur le marché monétaire de la sous-région. C'est d'ailleurs dans ce sens que la banque centrale a mis en place en 2017, un dispositif d'apport de liquidités en urgence, spécialement dédié aux banques en difficulté dans la zone Cemac.
Le but final est de permettre aux établissements de crédit jugés solvables, de faire face aux tensions temporaires de liquidités pouvant affecter la stabilité financière de la sous-région.

BGFI Cameroun valide un plan de restructuration de la dette que lui doit la filiale locale du Britannique Victoria Oil & Gas

La filiale au Cameroun du groupe bancaire gabonais BGFI a validé une offre de restructuration de la dette que lui doit Gaz du Cameroun, la filiale locale du groupe britannique Victoria Oil & Gas qui est coté sur le London Stock Exchange.
En avril 2016, la firme opérant dans le secteur du gaz avait obtenu une facilité de 15 milliards de FCFA (26 millions $) qu'elle a consommés jusqu'en 2017. Le premier accord prévoyait le règlement uniquement des intérêts pendant 6 mois, avant de progresser vers le remboursement cumulé des intérêts et de l'amortissement du principal. Il n'est pas exclu qu'il y ait eu des difficultés, car, au moment de sa restructuration, le montant restant de la dette était encore de 20,5 millions $.
Le nouveau plan de règlement s'étend sur 5 ans, et prévoit 12 mois de remboursement dès le 15 juillet 2017, uniquement des intérêts.

L'amortissement du principal sera par la suite progressivement réalisé. Le taux d'intérêt effectif de 7,15% par an a été retenu, ce qui reste assez intéressant au regard de ce qu'offre le marché des placements locaux.
Les garanties elles aussi restent inchangées, notamment un gage sur certains des paiements attendus des clients de Gaz du Cameroun, une lettre de confort de l'entreprise, et certaines assurances. L'information étant donnée par VOG, il n'est pas précisé en quoi cette restructuration agira sur les performances financières de BGFI Cameroun.

Le Crédit du Sahel va financer les entreprises bénéficiaires de l'accompagnement du Bureau national de mise à niveau

Le Bureau national de mise à niveau des entreprises (BMN) vient de signer une convention avec le Crédit du Sahel, leader de la microfinance dans la partie septentrionale du Cameroun, en vue du financement des bénéficiaires des programmes d'accompagnement du BMN, a-t-on appris officiellement.
« *Plus on fait du terrain, plus on se rend compte que les entreprises bénéficiaires du programme national de mise à niveau souffrent d'une chose : elles n'ont pas toujours les financements nécessaires pour mettre en œuvre le plan de mise à niveau que nous élaborons pour elles après avoir fait le diagnostic* », a confié Chantal Elombat, directrice du Bureau de mise à niveau des entreprises, précisant ainsi les motivations de ce partenariat avec le Crédit du Sahel.
Le Crédit du Sahel est le 3ème partenaire financier qu'accroche ainsi le BMN, afin d'accompagner les entreprises camerounaises dans leur développement et l'amélioration de leur compétitivité. Ce, après le crédit bailleur African Leasing Company (ALC), récemment absorbé par sa maison-mère Afriland First Bank, et le Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace).

A peine 210 établissements de microfinance sur 700 dans la Cemac, transmettent un reporting régulier et fiable à la Cobac

La Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac) vulgarise, depuis le mois dernier, l'élaboration des états déclaratifs des établissements de microfinance (EMF), via l'application baptisée « e-Sesame ».
Le portail « e-Sesame », selon Maurice Christian Ouanzin, secrétaire général adjoint de la Cobac, va aider les EMF de la Cemac à corriger les mauvaises imputations comptables régulièrement identifiées, les déclarations incomplètes et l'absence de certains états essentiels pour l'appréciation de la situation prudentielle des microfinances. Il s'agit notamment des états relatifs aux engagements du hors bilan, à la division des risques, aux engagements en faveur des apparentés et aux informations statistiques.
A l'observation des faits, affirme Maurice Christian Ouanzin, « *on peut à raison dire que les précédentes expériences de reporting n'ont pas permis d'atteindre les objectifs poursuivis, puisqu'à ce jour, le taux relevé des déclarations transmises à nos services se situe à peine à 30%, sur un effectif d'au moins 700 EMF en activité avec l'aval de la Cobac* ».
Le gendarme des banques dans la sous-région veut donc inverser la courbe dans le domaine du reporting.

Le Cameroun rend exécutoire l'entrée sur le marché financier des organismes de placement collectif en valeurs mobilières

Louis Paul Motaze, le ministre des Finances, a signé le 1er juin un arrêté portant « *approbation du règlement relatif aux organismes de placement collectif en valeurs immobilières* [OPCVM] ». Ceci constitue, en clair, un acte qui approuve l'entrée des OPCVM sur le marché financier du Cameroun.
Ainsi, explique une source autorisée à la Commission des marchés financiers (CMF), depuis le début du mois de juin, les organismes suivants peuvent entrer sur le marché : les sociétés d'asset management (sociétés de gestion d'actifs) sous la forme de Sicav (sociétés d'investissement à capital variable) et des FCP (Fonds communs de participation), tous des organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Ceci conformément à la loi n° 2016/010 du 12 juillet 2016.
La CMF poursuit l'explication : « *comme leur nom l'indique, ces sociétés de gestion de portefeuille sont comme de gros parieurs qui misent votre argent à votre place sur des produits et montages financiers, des entreprises du secteur productif afin de le faire fructifier à votre place. Ils peuvent "parier" votre argent sur une entreprise d'électricité (C'est ce qu'Actis a fait au Cameroun en injectant les pensions de retraite britanniques) ; ils peuvent le mettre dans le capital d'une entreprise en constitution* [...] *L'argent gardé ne sert à rien, il finit par tarir. L'argent placé peut se reproduire* ».
Cet arrêté du ministre des Finances qui approuve le règlement relatif aux OPCVM élaboré par la CMF depuis un an, en intelligence avec le marché, va permettre à ces sociétés de gestion d'actifs de commencer leurs opérations.

AGRICULTURE

Des artisans français lancent le label « Destination chocolatiers engagés », en faveur des cacaoculteurs camerounais

Le président de la Confédération des chocolatiers et confiseurs de France, Frédéric Chambeau, et le président du Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), Appolinaire Ngwé, ont procédé, le 26 juin 2018 à Paris, au lancement du label « Destination chocolatiers engagés », qui vise à apporter aux producteurs de cacao camerounais, l'expertise des maîtres chocolatiers français, dans le but de produire du cacao d'excellence.

« *C'est un label qui concrétise la collaboration que nous avons initiée avec le Cameroun, à travers le Conseil interprofessionnel du cacao et du café, afin d'améliorer la qualité du cacao du pays* », a expliqué Frédéric Chambeau. « *Il s'agit de faire un meilleur cacao, qui répond aux exigences des maîtres chocolatiers, et de le faire dans une envergure plus grande, c'est à dire au-delà du cadre d'une petite coopérative. Pour cela, le CICC s'est engagé à implanter des centres de traitement post-récolte du cacao* », détaille Omer Gatien Malédy, le secrétaire exécutif du CICC, qui rappelle qu'après les trois premiers centres de traitement construits pour des coopératives dans le Littoral et le Centre, « *deux grands centres sont en cours de construction* » dans le pays.

Pour rappel, le tout premier centre d'excellence de traitement post-récolte du cacao a été inauguré le 7 novembre 2017, dans la localité de Nkog-Ekogo, dans la région du Centre. C'est dans ce petit village du département de la Lékié, premier bassin de production du cacao au Cameroun, qu'a débuté, de manière

tout à fait hasardeuse, l'aventure entre les maîtres chocolatiers français et les producteurs de cacao camerounais.

En effet, au mois de septembre 2016, via Facebook, se souvient encore Christophe Bertrand, maître chocolatier français, « *une femme qui s'appelle Aristide Tchemtchoua me demandait si cela m'intéresse de lui acheter son cacao* ». Emu par la démarche de la jeune cacaocultrice camerounaise, Christophe Bertrand accepte de recevoir un échantillon de fèves, aux frais de la potentielle exportatrice. « *Là, elle a osé le faire. Elle m'a envoyé 250 kg, en empruntant 700 € (environ 460 000 francs CFA) ; ce qui équivaut à presque une année de salaire là-bas* », rapporte le chocolatier français, impressionné par la détermination de celle qui deviendra alors, sa partenaire commerciale.

Depuis lors, Christophe Bertrand est venu plus d'une fois au Cameroun, en compagnie des membres de la Confédération des chocolatiers et confiseurs de France, laquelle organisation a pu sceller un partenariat durable avec les producteurs camerounais, qui pourront souvent vendre leurs fèves d'excellence aux maîtres chocolatiers français jusqu'à 2000 francs CFA le kilogramme, contre moins de 1000 francs CFA sur le marché local.

La marine nigériane intercepte une cargaison de riz de contrebande de près de 100 millions FCFA, en provenance du Cameroun

Le navire de la marine nigériane baptisé Victory a intercepté, le 24 juin 2018 à Calabar, dans l'Etat du Cross River, une cargaison de 3434 sacs de riz de contrebande d'une valeur de 61 millions de Nairas (soit près de 100 millions de francs CFA), en provenance du Cameroun, révèle le journal nigérian The Punch.

« *Nous allons entamer des enquêtes massives sur les principaux acteurs de cette contrebande de riz dans le pays, en particulier avec le Cameroun. Je préviens les principaux responsables de ces trafics que nous sommes en train de compiler leurs rapports et que nous viendrons les chercher* », a prévenu Julius Nwagu, commandant du Victory.

Pour rappel, le Cameroun et le pays le plus peuplé d'Afrique, partagent une frontière longue de 1500 km, du nord au sud, le long de laquelle s'est développée, depuis des années, une intense activité de contrebande, préjudiciable aux Trésors publics des deux pays.

La Russie lorgne sur des contrats d'exportation des produits agricoles vers le Cameroun

Reçu en audience la semaine dernière par le ministre camerounais de l'Agriculture, Henri Eyébé Ayissi, Anatoly G. Bashkin, l'ambassadeur de la Fédération de Russie au Cameroun, a révélé que son pays est très intéressé par la signature de contrats directs avec le Cameroun, en vue d'exporter les produits agricoles.

« *Nous avons constaté que nous avons besoin d'établir des liens directs, en ce qui concerne l'import-export des produits agricoles. Ces derniers temps, le Cameroun achète beaucoup de blé russe. Donc, probablement, on va passer des contrats directs* », a expliqué le diplomate russe au Quotidien gouvernemental, après sa sortie de l'audience.

A en croire Anatoly G. Bashkin, ces dernières années, le Cameroun s'intéresse également à l'expertise russe en matière de production de la pomme de terre, produit agricole sur lequel, soutient le diplomate russe, le Cameroun peut beaucoup apprendre de son pays.

En 8 ans, un programme gouvernemental a permis d'aménager 800 hectares de terres pour la riziculture

Doté d'une enveloppe globale de 11,7 milliards de francs CFA financée à hauteur de 15% par le Fonds international de développement agricole (Fida), le Projet d'appui au développement des filières agricoles (Padfa) a permis d'aménager 800 hectares de terrains destinés à la culture du riz au Cameroun, a-t-on appris au cours d'une réunion d'évaluation de ce programme.
En outre, pendant huit années d'implémentation, ce programme du gouvernement camerounais, renseigne-t-on, a permis d'encadrer environ 1276 groupements de producteurs, touchant au total quelque 25 140 agriculteurs vivant de la culture du riz et de l'oignon, grâce notamment à la mise au point des semences à hauts rendements.
A titre d'exemple, apprend-on, à la faveur du Padfa, les riziculteurs camerounais obtiennent désormais des rendements allant jusqu'à 6 tonnes à l'hectare dans les zones de bas-fonds. Toute chose qui n'a pas encore réussi à faire fléchir la courbe des importations de cette céréale, la production locale ne dépassant pas 100 000 tonnes, pour une demande dépassant annuellement les 300 000 tonnes.

La FAO débloquera 17 milliards FCFA en faveur du Cameroun, sur la période 2018-2020

Le programme pays de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en faveur du Cameroun, pour la période 2018-2020, s'élève à 17 milliards de francs CFA, a-t-on appris le 14 juin 2018 à Yaoundé, la capitale du pays, à l'occasion de la présentation dudit programme aux autorités camerounaises.
Selon Athman Mravili, le représentant de la FAO au Cameroun, cette enveloppe servira à financer des projets en rapport avec la sécurité alimentaire et le développement des chaînes de valeur, la gestion des ressources naturelles et le renforcement de la résilience et de la nutrition.

« *Nous travaillerons avec toutes les institutions gouvernementales concernées, pour transformer le cadre national en projets spécifiques. Quand cela sera fait, nous passerons à la 2ème phase qui est celle de la mobilisation des ressources* », a précisé Athman Mravili.

Les exportateurs camerounais soupçonnés de jongleries sur la qualité du bois en grumes, pour juguler la hausse des tarifs douaniers

La désaffection des acheteurs chinois pour le bois camerounais depuis le début de cette année, à cause des prix prohibitifs pratiqués par les exportateurs – lesquels prix sont eux-mêmes consécutifs à une nouvelle augmentation de la taxe à l'exportation du bois en grumes, depuis janvier 2018 – n'a pas pour l'instant d'incidence majeure sur le niveau des ventes du bois camerounais sur le marché international.
L'organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), qui a fait cette analyse dans sa note de conjoncture sur le marché du bois, pour la période allant du 1er au 15 juin 2018, révèle cependant une pratique dont sont soupçonnés les exportateurs camerounais, afin de réduire leurs charges d'exportation. En effet, selon l'OIBT, des informations qui circulent sur le marché du bois font état de ce que les exportateurs camerounais « *déclarent des grumes de qualité inférieure, afin de réduire les droits de douane à l'exportation* ». Ce qui fait perdre d'importantes ressources financières au Trésor public.
A l'analyse, cette pratique, si elle est avérée, permettrait aux exportateurs de faire face à la dernière hausse des tarifs douaniers à l'exportation du bois, et ainsi maintenir des prix compétitifs sur le marché, puisque les acheteurs boudent la répercussion des nouvelles charges à l'exportation sur le prix final du bois en provenance du Cameroun.
Pour rappel, en plus de la réticence des Chinois, échaudés par les prix du bois camerounais, les exportations des grumes camerounaises vers les pays de l'Union européenne ont chuté de 11%, au premier trimestre 2018, par rapport à la même période en 2017, à en croire les pointages de l'OIBT.

Le Cameroun toujours dans le trio de tête des principaux exportateurs de bois sciés vers le Canada, à fin avril 2018

Comme ce fut déjà le cas en janvier 2018, le Cameroun a été le 2ème exportateur de bois sciés vers le Canada, à la fin du mois d'avril 2018, derrière les Etats-Unis, mais devant le Brésil, révèle l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), dans sa note de conjoncture de la période allant du 1er au 15 juin 2018.
A en croire la même source, le Cameroun tient ce rang grâce à l'attrait qu'exercent sur les acheteurs canadiens, des variétés camerounaises telles que l'acajou et le Sapelli qui sont les deux principales essences que les exploitants forestiers en activité au Cameroun expédient vers le Canada.
Au demeurant, souligne l'OIBT,

même si les « *importations canadiennes de sciages tropicaux ont augmenté de 10% en avril 2018* », en glissement annuel celles-ci sont en baisse de 25% par rapport à la même période, l'année dernière.

Des pluies précoces font chuter de 65% la production 2018 du miel blanc d'Oku, labélisé par l'OAPI

Les 4500 personnes qui vivent essentiellement de la production du miel blanc d'Oku, dans la région du nord-ouest du Cameroun, sont dans le désarroi. Selon l'organisme non gouvernemental de protection dénommé Cameroon Gender and Environment Watch, basé à Oku, la production 2018 de ce miel labélisé dans le cadre du programme des Indications géographiques de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), a chuté de 65%.
A l'origine de cette baisse drastique de la production, l'organisme à but non lucratif susmentionné met à l'index une saison des pluies précoce, cette année. En effet, apprend-on, les premières pluies sont arrivées alors que les arbres avaient commencé à fleurir, plombant non seulement le processus de floraison des fleurs, mais aussi privant les abeilles des fleurs à butiner.
Pour rappel, selon Cameroon Gender and Environment Watch, le miel blanc d'Oku, dont la labélisation en 2013 a induit une augmentation substantielle des revenus pour les producteurs, est généralement récolté entre le mois d'avril et la première semaine du mois de juin.

Le Cameroun dispose désormais de semences d'oignon capables de produire jusqu'à 27 tonnes à l'hectare

Les producteurs d'oignons en activité au Cameroun ont pu voir leurs productions augmenter de façon significative depuis quelques années, grâce à des rendements moyens qui sont passés de 11 à environ 27 tonnes à l'hectare, a-t-on appris du Ministère de l'Agriculture.
Ce département ministériel met cette évolution des performances des producteurs sur le compte des retombées du Projet d'appui au développement des filières agricoles (Padfa), qui a récemment été évalué dans la capitale camerounaise. Ce projet a été implémenté dans le pays pendant 8 ans, avec le concours financier du Fonds international de développement agricole (Fida).
Outre la production des semences améliorées de riz et d'oignon, ou encore de l'assistance technique aux producteurs, le Padfa, doté d'une enveloppe globale de 11,7 milliards de francs CFA, financée à hauteur de 15% par le Fida ; a également permis de construire des magasins de stockage dans les bassins de production du pays.

Le Cameroun vise le leadership mondial de la production d'anacarde, grâce à un programme visant à planter 100 000 hectares d'anacardiers

L'Institut de recherches agricoles pour le développement (Irad) entame, dans les prochains jours, une vaste opération de distribution gratuite d'une première cargaison de 50 000 plants d'anacardiers (arbres produisant l'anacarde encore appelée noix de cajou) dans les trois régions septentrionales du Cameroun et la région de l'Est, apprend-on officiellement.

Ces 50 000 plants font partie d'un lot global de 500 000 plants en cours de production dans les différents centres de l'Irad, structure de recherche qui projette, à la fin de l'année 2021, d'atteindre un volume de production de 10 millions de plants d'anacardiers ; qui seront gratuitement mis à la disposition des agriculteurs camerounais, dans l'optique de créer 100 000 hectares de plantations dans le pays.

Afin de réaliser ce projet, qui vise à faire du Cameroun le leader mondial de la production de l'anacarde au cours des prochaines années, souligne-t-on à l'Irad, le chef de l'Etat camerounais a prescrit la mise à la disposition de cet institut de recherche, d'une enveloppe spéciale de 1,5 milliard de francs CFA pour financer la production des plants.

A travers ce projet de promotion de la culture de l'anacarde, en cours d'implémentation au Cameroun, le gouvernement ouvre ainsi la voie au développement d'une seconde culture de rente dans les trois régions septentrionales du pays (Nord, Extrême-Nord, Adamaoua), jusqu'ici otages du coton, et dont le climat convient le mieux à la culture de l'anacarde, adaptée aux zones sèches.

Pour rappel, l'histoire de l'anacarde au Cameroun débute en 1975, pratiquement à la même période qu'en

Côte d'Ivoire, pays devenu premier producteur mondial ; alors que le Cameroun, lui, ne revendique qu'une production d'environ 33 tonnes, qui est essentiellement l'œuvre du Gic Ribaou, un groupe de passionnés qui tente depuis des années de sauver cette culture dans la région du Nord.

En effet, apprend-on officiellement, à la faveur d'une campagne de reboisement dans la localité de Sanguéré, non loin de la ville de Garoua, les premières plantations d'anacarde au Cameroun furent plantées dès 1975. Au bout du compte, soulignent des sources proches du dossier, il est question, parallèlement aux 10 000 hectares de plantations projetés, de monter dans cette localité une usine de production du jus d'anacarde, et de commercialiser la noix de cajou (l'anacarde se présente sous la forme d'un fruit surplombé par une noix contenant une amande).

Mais, 43 ans plus tard, seulement 650 hectares d'anacardiers ont effectivement été plantés, dont 60 hectares pour la seule année 2017, grâce à une opération conduite par l'Agence nationale d'appui au développement forestier (Anafor), précise Marie Hortense Onana, chef d'agence de l'Anafor pour le Nord. Au cours des prochaines années, l'Anafor ambitionne de développer plusieurs autres centaines d'hectares d'anacardiers dans le verger de Sanguéré, où le Gic Ribaou revendique également un peu plus de 100 hectares de plantations nouvelles depuis 2002.

Grâce au programme de production de plants en cours à l'Irad, tous ces acteurs, et bien d'autres personnes et structures intéressées par la culture de l'anacarde (notamment la Sodecoton), disposent désormais, d'une opportunité idoine pour se procurer le matériel végétal, qui, selon divers témoignages, a été l'un des obstacles au développement de la culture de l'anacarde au Cameroun. Aux côtés de l'ignorance même des opportunités économiques que recèle cette culture.

En 2018, le gouvernement distribuera pour environ un milliard FCFA de prime à la qualité, aux producteurs de cacao

Au sortir de la campagne cacaoyère 2017-2018, qui s'achève à la mi-juillet dans les différents bassins de production du pays, les producteurs de cacao qui se seront distingués en mettant sur le marché des fèves de bonne qualité, empocheront une enveloppe globale d'environ un milliard de francs CFA.
Cette prime sera mise à disposition par le gouvernement camerounais, a-t-on appris au cours d'une réunion d'évaluation de la campagne cacaoyère 2017-2018, organisée la semaine dernière dans la localité de Ntui, région du Centre. Selon nos sources, cette prime visant à encourager la production du cacao de qualité au Cameroun, a été constituée grâce à un prélèvement de 5 FCFA, effectué sur la quote-part de la redevance à l'exportation revenant au Fonds de développement des filières cacao-café (Fodecc).
Grâce au bordereau de vente délivré à chaque opération d'achat, lequel document précise la qualité du cacao vendu, un comité composé aussi bien de représentants de l'administration, de structures d'encadrement des producteurs que de professionnels de la filière se réunira dans les prochaines semaines, afin d'établir la liste des bénéficiaires et les modalités de distribution de cette prime, apprend-on.
En plus de la mise en place des premiers centres d'excellence de traitement post-récolte du cacao, l'institution de cette prime à la qualité fait partie des mesures prises par les autorités camerounaises en début de campagne, afin d'inciter les cacaoculteurs locaux à produire mieux.
Cette incitation gouvernementale vient s'ajouter aux initiatives déjà prises par certains exportateurs qui se sont, depuis des années, lancés dans la bataille pour l'amélioration de la qualité du cacao camerounais, en encourageant la production d'un cacao certifié.
Il en est ainsi de Telcar Cocoa, négociant local de l'Américain Cargill. Dans le cadre de son programme de promotion de la culture du cacao certifié au Cameroun, cet exporta-

teur a déjà formé plusieurs milliers de producteurs qui ont reçu, sur les cinq dernières campagnes, une enveloppe globale de 3,7 milliards de francs CFA, au titre de primes à la qualité.
Pour rappel, au cours des trois dernières campagnes, plus de 90% des fèves exportées par le Cameroun étaient de grade II. Selon le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, du fait de sa qualité qui ne s'améliore pas beaucoup, en dépit des efforts déployés depuis des années par l'interprofession et les pouvoirs publics, le cacao camerounais connaît souvent des décotes allant jusqu'à 200 francs CFA le kilogramme, sur le marché mondial.

Une enveloppe de 195 millions FCFA pour booster l'activité de 36 organisations de producteurs agropastoraux dans le Littoral du Cameroun

Dans le cadre du Programme d'amélioration de la compétitivité des exploitations familiales agropastorales (Acefa), 36 associations de producteurs de la région du Littoral du Cameroun viennent de recevoir un financement global de 195 millions de francs CFA, apprend-on officiellement.
Financé sur les fonds C2D du gouvernement français, le Programme Acefa vise à soutenir des projets portés par des acteurs agropastoraux, dans l'optique d'augmenter leur productivité et leurs revenus.
Selon les règles de fonctionnement de ce programme gouvernemental, ces appuis financiers se situent entre 500 000 et 6 millions de francs CFA pour les groupements de producteurs bénéficiaires, et entre 5 millions de francs CFA et 30 millions de francs CFA pour les organisations professionnelles.

Cameroun : à 2 mois de la fin de la campagne cacaoyère 2017-2018, les achats des exportateurs culminent à environ 220 000 tonnes

A fin mai 2018, les exportateurs de cacao en activité au Cameroun avaient déjà acheté, auprès des producteurs locaux, une cargaison globale de fèves estimée à environ 220 000 tonnes, a-t-on appris de source autorisée, au cours d'une réunion d'évaluation de la campagne cacaoyère 2017-2018, organisée par l'interprofession cacao-café.
Cette estimation, à deux mois de la fin de la campagne, qui s'achève officiellement à la mi-juillet 2018, laisse entrevoir une augmentation de la production nationale, ou alors, dans le pire des scénarios, une stagnation de la production aux environs de 230 000 tonnes, comme lors de la campagne précédente (231 642 tonnes).
Selon nos sources, les prévisions de production de l'actuelle campagne incitent plutôt à la satisfaction, au regard de la situation sécuritaire qui prévaut dans la région du Sud-Ouest, l'un des grands bassins du Cameroun. En effet, une part importante des fèves produites dans cette partie du pays, manquera à l'appel à la fin de la campagne courante, à cause de l'abandon des champs par les producteurs fuyant les combats entre l'armée nationale et les sécessionnistes anglophones.
Cette situation d'insécurité, apprend-on de sources autorisées, a également décuplé les exportations frauduleuses du cacao camerounais vers le Nigeria, de nombreux villages de la région camerounaise du sud-ouest partageant une frontière poreuse avec le pays le plus peuplé d'Afrique.
A la fin de la campagne cacaoyère 2017-2018, les acteurs de la filière confessent que la qualité de la production ne devrait pas s'améliorer de manière significative, en dépit des mesures prises aussi bien par le gouvernement que des exportateurs, pour encourager la production des fèves de qualité supérieure. Les prix, quant à eux, auront été en dessous de 1000 francs CFA le kilogramme ; toujours bien en dessous des 1500 francs CFA d'antan.

Des pistes pour améliorer la qualité du poivre de Penja, afin de conquérir le marché européen

Avec le concours de la Chambre de commerce et de l'expert canadien Bertrand Yvon, une étude visant à améliorer la qualité du poivre de Penja (localité située dans la région du Littoral au Cameroun), épice labélisée par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (Oapi), vient d'être rendue publique à Douala, la capitale économique du pays. Celle-ci délimite la zone de culture de cette épice très appréciée par les restaurateurs à travers le monde, afin de pouvoir conserver ses caractéristiques organoleptiques.
Ainsi, la délimitation des zones dans lesquelles cette épice peut être cultivée a pris en compte, apprend-on, les caractéristiques du sol, l'altitude, la température, l'humidité et le niveau des précipitations. L'étude édicte également un ensemble de bonnes pratiques à respecter par les producteurs, afin d'assurer au poivre récolté une qualité respectant les normes sanitaires en vigueur dans les pays de l'Union européenne.
Pour rappel, depuis sa labélisation en 2013, dans le cadre d'un programme d'Indications géographiques financé avec le concours de l'AFD, le poivre de Penja est devenu un produit très couru par les agriculteurs camerounais. Ce d'autant plus que, depuis lors, le prix du kilogramme est passé de 2500 francs CFA à 14 000 francs

CFA. Une véritable aubaine pour les producteurs qui revendiquaient une production de 300 tonnes en 2015, laquelle production est majoritairement exportée.

ENERGIES

Les recettes pétrolières du Cameroun se chiffrent à 95,5 milliards FCFA à fin mars 2018, en hausse de 13,8%

En lisant l'exécution budgétaire produite par le gouvernement camerounais, l'on note que les recettes pétrolières du pays se chiffrent à 95,5 milliards FCFA à fin mars 2018. Ce qui représente une hausse de 11,6 milliards (+13,8%) par rapport à fin mars 2017 où elles étaient de 83,9 milliards.
Le Ministère des finances explique que cette performance croissante est essentiellement du fait de la hausse en glissement annuel des cours mondiaux du pétrole. Car, le cours moyen du pétrole se situe à 66,8 dollars le baril au cours de la période sous revue, soit une progression de 23,5% en glissement annuel.
Les recettes pétrolières comprennent 88,6 milliards de redevances pétrolières de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et 6,9 milliards d'impôts sur les sociétés pétrolières en activité au Cameroun. Par rapport aux 72,6 milliards de prévisions trimestrielles, ces recettes enregistrent un taux de réalisation de 131,5%.
Les recettes non pétrolières, elles, passent de 617,4 milliards FCFA, à fin mars 2017, à 637,4 milliards à fin mars 2018, soit une augmentation de 20 milliards (+3,2%) entre les deux périodes. Mais, par rapport aux 729,6 milliards de prévisions trimestrielles, elles sont en retrait de 92,2 milliards, soit un taux de réalisation de 87,4%. « *Cette sous-performance s'explique par la sous-réalisation des recettes fiscales et non fiscales* », indique le Ministère des finances.

Le Chinois CNPC reçoit sa première cargaison de gaz naturel liquéfié camerounais

En fin de semaine dernière, la compagnie publique chinoise du pétrole CNPC a annoncé avoir réceptionné depuis le 14 juin, son premier chargement de gaz naturel liquéfié (GNL) produit au Cameroun. Le premier chargement a quitté le Cameroun entre le 30 avril et le 1er mai, à bord du Galicia Spirit, un navire de 138 000 m³, vers le terminal de GNL Rudong de CNPC.
Le terminal de GNL de Rudong est situé dans la province orientale du Jiangsu et a une capacité de 6,5 millions de tonnes par an. Il a reçu sa première cargaison en 2011. Le GNL camerounais viendra ainsi soutenir la politique chinoise de lutte contre les gaz à effets de serre en opérant progressivement un switch du charbon vers le gaz.
L'usine de liquéfaction de gaz Cameroon FLNG a une capacité de production de 1,2 million de tonnes par an, 30 000 tonnes de gaz domestique chaque année et 5000 barils de condensat par jour.

Le Cameroun lance un nouveau projet de liquéfaction du gaz naturel à partir d'une unité flottante, à Limbé, dans le Sud-Ouest

Une nouvelle unité flottante de liquéfaction du gaz naturel devrait entrer en activité au large de la ville de Limbé, dans la région du sud-ouest du Cameroun, au cours de l'année 2023. C'est ce qui ressort d'une convention signée le 8 juin 2018 dans la capitale du pays, entre le gouvernement camerounais et la société britannique New Age, en vue du développement du potentiel gazier du permis Etindé, un bloc couvrant une superficie de 2316 km^2 dans l'offshore camerounais.

Selon les responsables de New Age, opérateur pétrogazier qui détient 37,5% des actifs sur ce permis, à égalité avec le Russe Lukoil (contre 25% pour la firme britannique Bowleven), la construction de l'unité flottante qui permettra de liquéfier le gaz naturel au large de Limbé, débutera en 2019, dans un chantier naval en Chine.

Au bout de quatre années de travaux, cet équipement entrera en activité dans la région du sud-ouest du Cameroun, et permettra à New Age et ses partenaires de produire plus de 30 000 barils de condensat par jour et 1,3 million de tonnes métriques de gaz naturel liquéfié chaque année, sans compter le gaz domestique.

Pour rappel, depuis le mois de mars 2018, le Cameroun est devenu le 2ème pays au monde (après la Malaisie) à produire du gaz naturel liquéfié au moyen d'une unité flottante, grâce à la mise en service, au large de la cité balnéaire de Kribi, dans la région du sud du pays, du méthanier reconverti baptisé Hilli Episeyo.

Affrété par Golar LNG, partenaire de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et du pétrogazier français Perenco sur le projet de liquéfaction du gaz naturel de Kribi, Hilli Episeyo a produit, au 30 avril 2018, une cargaison de 99 455 mètres cubes de gaz naturel liquéfié (GNL), dont une première cargaison de 40 000 mètres cubes exportée vers la Chine, apprend-on de bonnes sources.

Dotée d'une capacité de production de 1,2 million de tonnes de gaz naturel liquéfié par an, l'unité flottante de liquéfaction du gaz naturel de Kribi vise à anticiper sur la production de ce combustible au Cameroun, en attendant la construction d'une usine de pied, non loin du port en eau profonde de Kribi.

INFRASTRUCTURES

A Garoua, l'état d'avancement des chantiers de la CAN 2019 sera désormais évalué toutes les deux semaines, selon le ministre des Marchés publics

Au sortir d'une visite de terrain qu'il vient d'achever sur les différents chantiers lancés en prélude à la CAN 2019 à Garoua, la capitale régionale du Nord-Cameroun, Abba Sadou, le ministre des Marchés publics, a prescrit une évaluation, toutes les deux semaines, de l'état d'avancement des travaux.
Il s'agit, selon ce membre du gouvernement, de mettre la pression sur les entreprises conduisant ces chantiers de construction ou de réhabilitation des stades, d'aménagement de la voirie urbaine, de construction ou de réhabilitation des hôtels, ou encore de construction des logements sociaux, etc. ; dont la plupart accusent des retards sur les délais.
Pour justifier ces retards, les entreprises mises à l'index accusent, quant à elles, l'indisponibilité de la main-d'œuvre nécessaire pour assurer la conduite sereine d'une quinzaine de chantier à la fois, les difficultés liées à la logistique ou au paiement des décomptes, à cause des difficultés de trésorerie auxquelles fait actuellement face l'Etat.

TRANSPORTS

4 mastodontes mondiaux des opérations portuaires short-listés pour la concession du terminal à conteneurs du Port de Douala

Après l'appel public international à manifestation d'intérêt lancé le 18 janvier 2018, afin de recruter un opérateur portuaire pour la concession du terminal à conteneurs du Port de Douala, situé dans la capitale économique camerounaise, le Cameroun vient de short-lister quatre opérateurs sur les 10 ayant postulé. Deux d'entre eux n'ont jamais opéré en Afrique.

Il s'agit de Hutchison Port Holdings (HPH), une entreprise basée à Hong Kong. Bien que revendiquant un réseau global, cet opérateur ne dispose, jusqu'ici, d'aucune concession portuaire sur le continent africain. Filiale à 80% de CK Hutchison Holdings, et à 20% du Singapourien PSA International, HPH est domicilié dans les îles Vierges britanniques, territoire généralement présenté comme un paradis fiscal. Depuis une quinzaine d'années, cette entreprise est classée parmi les premiers opérateurs mondiaux de terminaux portuaires pour navires-porte-conteneurs, avec une présence plus accentuée en Chine et en Asie, de manière plus générale.

Pour éventuellement remplacer le couple Bolloré-APMT, qui contrôle Douala International Terminal (DIT), l'actuel concessionnaire du terminal à conteneurs du Port de Douala, le Cameroun a également short listé Port of Singapore Authority (PSA International), un autre opérateur portuaire qui n'est pas présent en Afrique. Mais, qui gère 28 ports dans 16 pays en Asie, en Europe et en Amérique, avec une capacité globale de 111 millions de conteneurs EVP, et plus de 66 km de longueur de quais.

Viennent ensuite deux autres entreprises, habituées cette fois-ci des ports africains. Il s'agit d'abord de DIT, concessionnaire sortant du terminal mis en compétition (la concession s'achève à la fin de l'année 2019), qui est un consortium formé par le logisticien français Bolloré Africa Logistics (BAL) et le Néerlandais APM Terminals.

BAL, qui opère également le terminal à conteneurs du port en eau profonde de Kribi (Sud-Cameroun), dans le cadre d'une concession, avec le Français CMA CGM et le Chinois CHEC, revendique 16 terminaux à conteneurs opérés sur le continent africain ; tandis qu'APMT Maersk est présent dans 23 pays et gère 42 ports et ports secs, en Afrique et au Moyen-Orient.

Enfin, parmi les potentiels concessionnaires connaissant bien les ports africains, il y a Dubaï Ports World (Dp-World), un opérateur dubaïote, 3ème exploitant portuaire mondial exerçant sur 49 terminaux dans le monde. Jusque-là présente dans quatre pays africains (Algérie, Djibouti, Mozambique et Sénégal), cette entreprise a vu son contrat sur le port djiboutien de Doraleh (qu'elle opérait depuis 2006) être résilié par l'Etat, le 22 février 2018.

« *DP World n'a jamais cherché réellement à développer Doraleh (qui fonctionnait à 40% de ses capacités), afin de favoriser l'émergence du port de Dubaï, Jebel Ali. Il s'agissait de restreindre la concurrence en la contrôlant et de nous limiter au seul marché local et à l'Éthiopie, quitte à décourager les gros armateurs étrangers de venir fréquenter notre port. Ils font la même chose à Aden, à Berbera et ailleurs. C'est du malthusianisme économique à leur seul profit. Nous ne l'acceptons pas* », a expliqué Ismaïl Omar Guelleh, le chef de l'Etat djiboutien, pour justifier la rupture de confiance avec cet opérateur portuaire qui lorgne sur le terminal à conteneurs du Port de Douala, dans la capitale économique camerounaise.

Suite à la défaillance de Necotrans, le terminal polyvalent du port de Kribi est attribué à Kpmo pour deux ans

Le lundi 9 juillet 2018, le consortium d'entreprises camerounaises appelé Kribi Polyvalent Multiple Operators (Kpmo) signe un contrat de sous-traitance, portant à l'exploitation, en régie, de certaines activités du terminal polyvalent du port de Kribi. Durée du contrat : deux ans.
Patrice Melom, directeur général du Port (PAK) explique à cet effet que, « *l'exploitation en régie signifie, pour schématiser, que c'est le port lui-même qui prend en main le terminal pendant cette période transitoire et il peut le faire dans une sorte de contrat de sous-traitance avec une seule structure* ». Il précise : « *Nous sommes, avec Kpmo dans le cadre d'une régie indirecte* ».
Le DG du PAK ajoute que, par cet acte, il est question pour le port autonome de Kribi de suivre les directives du chef de l'Etat, Paul Biya, qui demande clairement qu'en cas de défaillance d'un opérateur donné, dans la mise en concession des terminaux, que l'autorité portuaire puisse lui-même exploiter, pendant une période transitoire, le terminal concerné. C'est bien ce qui se passe avec Kpmo sur ce terminal polyvalent. Sur la base d'une à deux escales mensuelles, le trafic moyen que le PAK estime pouvoir traiter lors des deux années de régie, se situe entre 400 000 T et 500 000 T de marchandises.
Kpmo fait partie du consortium qu'avait conduit avec succès le logisticien français Necotrans, en 2014. Le groupement avait alors été désigné, le 26 août 2015, adjudicataire du contrat de partenariat pour l'exploitation et la maintenance du terminal polyvalent du port en eau profonde de Kribi. Le contrat avec la partie camerounaise prévoyait une concession de 20 ans et des investissements de 26,2 millions d'euros (17 milliards FCFA) et des redevances à verser à l'Etat camerounais.
Seulement, Necotrans a été déclaré « *défaillant* » par le gouvernement camerounais en janvier 2018. Le journal français Les Echos a alors révélé qu'au tribunal de commerce de Paris, l'offre de rachat des actifs de Necotrans par le consortium Bolloré – APCH – Premium – Privinvest a permis le maintien de 86 des 119 emplois directs dans les sociétés françaises, et de 1100 emplois dans les filiales africaines, pour une valorisation globale d'environ 17,2 millions d'euros (11 milliards FCFA).

Le port d'Anvers en compétition avec neuf multinationales pour exploiter le terminal polyvalent du port de Kribi dans 2 ans

La bataille est rude pour remplacer, dans deux ans, Necotrans, le logisticien français déclaré défaillant en 2017 par les autorités camerounaises pour exploiter le terminal polyvalent du port de Kribi.
L'autorité portuaire vient de publier une liste d'entreprises pré-qualifiées au terme de l'appel d'offres restreint lancé le 12 mars 2018. Sur la liste des 10 pré-qualifiés, l'on note notamment la présence du port d'Anvers, première plateforme portuaire de Belgique et 2ème en Europe. Cette dernière est en compétition avec le groupement Marsa du Maroc et International Container Terminal

qui a payé le montant de sa quittance depuis Dubaï.
Les autres concurrents ne sont pas des moindres. L'on a Red Sea Gateway Terminal Company limited (Arabie saoudite), Sea Investment Afrique SA (Belgique), CDC et Transnet (Afrique du Sud), CAF Ship, Medlog SA (Belgique) et l'Agence de prestation maritime (Cameroun).
En attendant le résultat de cette compétition, le terminal polyvalent de Kribi est exploité en régie par le consortium d'entreprises camerounaises appelé Kribi Polyvalent Multiple Operators (Kpmo). Le port autonome de Kribi et Kpmo ont à cet effet signé un contrat de sous-traitance, le 9 juillet, pour une durée de deux ans.

L'autorité portuaire va vendre aux enchères publiques les épaves enlevées au port de Douala

L'enlèvement des épaves engagé au port de Douala depuis le 4 juin sera une source de revenus, selon l'entreprise publique qui gère la plateforme portuaire de la capitale économique camerounaise (PAD).
A cet effet, indique le PAD, « *les travaux prévoient non seulement la récupération des épaves en dehors de l'eau, mais aussi leur dépeçage, le tri des matériaux qui la composent, et la mise à disposition (récupération pour la revente de la ferraille), le tout dans le strict respect des normes environnementales et de sécurité* ».
Ainsi, pour une transparence totale dans la dévolution des épaves enlevées du port de Douala-Bonabéri, la Direction générale informe qu'elle a opté pour la vente aux enchères publiques. « *Si les épaves de bateaux sont devenues une source de revenus qui attise des convoitises, pour le Port autonome de Douala, cette manne est somme toute, négligeable par rapport aux dépenses que le PAD va engager pour leur enlèvement. La préoccupation essentielle étant la libération des plans d'eau, les quais et les darses pour leur exploitatio.* », précise néanmoins l'autorité portuaire.
L'on dénombre à ce jour, 80 épaves au port de Douala. Mais c'est d'abord un premier lot, soit 25 vieux navires, qui seront enlevés par l'entreprise italienne Bonifacio, pour un montant de 4,7 milliards. L'enlèvement va durer 240 jours.

MINES

Le Britannique Stratex annoncé sur deux projets miniers au nord du Cameroun, grâce à un deal de près d'un milliard de FCFA avec BEIG3

Spécialisée dans l'exploration et le développement des projets d'exploitation d'or et bien d'autres métaux de base et précieux, la société britannique Stratex International Plc a annoncé, ce 12 juin 2018, avoir conclu « *un accord d'option conditionnelle* » avec le Bureau d'études et d'investigations géologico-minières, géotechniques et géophysiques Sarl (BEIG3), pour une prise de participation sur les projets d'exploration d'or dans les localités de Bibémi et de Wapouzé, dans la région du nord du Cameroun.

Concrètement, grâce à des opérations de levée de fonds oscillant entre 745 millions (un million de Pounds) et 931,6 millions de francs CFA (1,25 million de Pounds), l'opérateur minier britannique aidera à la conduite du programme d'exploration engagé par BEIG3.

Ces apports financiers permettront à Stratex International Plc, au terme d'une étude de préfaisabilité sur l'exploitation des gisements, de prendre le contrôle de 90% des actifs des projets Bibémi et Wapouzé, sur lesquels BEIG3 ne conservera finalement que 10% des actifs.

« *Nous sommes ravis d'avoir conclu ce contrat d'option avec BEIG3* », a déclaré Tim Livesey, directeur général de Stratex. Avant de préciser : « *BEIG3 détenait auparavant ces projets dans le cadre d'une coentreprise avec Reservoir Minerals Inc., dont j'ai été COO (Chief Operations Officer, Ndlr) jusqu'en 2016, date à laquelle elle a été vendue à Nevsun. Mais, ces projets ont été récemment retournés à BEIG3 et nous avons hâte de commencer là où Reservoir Minerals s'est arrêté.* »

Pour rappel, alors qu'elle gérait encore le projet Bibémi, auquel elle a ajouté la licence riveraine Wapouzé de 364 km², la compagnie canadienne Reservoir Minerals avait annoncé, le 18 novembre 2014, la mise en évidence, suite à l'échantillonnage des tranchés au cours de la saison sèche de 2014, d'une minéralisation à haute teneur d'or culminant à 10,95 g/t sur 3,6 m à partir de 2,6 à 6,2 m.

Ce résultat confirme un « *excellent potentiel de minéralisation aurifère proche de la surface sur environ 19 km* », avait indiqué Simon Ingram, alors PDG de Reservoir Minerals.

Ce dernier soulignait, par ailleurs, que le lavage artisanal de l'or à la batée sur des alluvions avait révélé un autre potentiel dans le Sud-Est de la licence, et étend à environ 30 km la minéralisation aurifère connue dans la licence Bibémi.

INDUSTRIE

Le brasseur SABC a investi 199 milliards FCFA entre 2011 et 2017, équivalant presque aux bénéfices dégagés sur la même période

L'enveloppe allouée aux investissements par la Société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC), au cours de la période allant de 2011 à 2017, s'élève à un peu plus de 199 milliards de francs CFA, selon une analyse des différents rapports financiers de l'entreprise.

Cette dotation aux investissements, selon les mêmes rapports, équivaut pratiquement aux 187,3 milliards de francs CFA de bénéfices dégagés par le leader du marché brassicole au Cameroun, pendant la période sous-revue. A titre de comparaison, les investissements réalisés au cours des sept dernières années par cette entreprise brassicole correspondent à plus de 90% des prêts contractés par l'Etat du Cameroun, pour boucler les financements ayant permis la construction du barrage de Lom Pangar (238 milliards FCFA), la plus grande infrastructure énergétique de ce type jamais construite dans le pays ; ou encore le port en eau profonde de Kribi (près de 245 milliards FCFA), qui est devenu la plus importante plateforme portuaire sur toute la côte ouest-africaine, avec un tirant d'eau de 16 mètres.

Au demeurant, si elle a atteint des pics de 39,5 milliards de francs CFA et 41 milliards de francs CFA, respectivement en 2013 et 2014, l'enveloppe consacrée aux investissements par la Société anonyme des brasseries du Cameroun a considérablement maigri au cours de l'année 2016, culminant à un peu plus de 14 milliards de francs CFA seulement.

Mais, après l'année 2016, qui aura été la moins prolifique en investissements sur la période 2011-2017, l'on note une nouvelle accélération des investissements au cours de l'année 2017, avec une enveloppe dédiée de près de 24 milliards de francs CFA. En effet, après s'être résolue à ne pas distribuer de dividende aux actionnaires en 2016, la SABC a lancé, dès 2017, un plan d'investissement de près de 35 milliards de francs CFA. Ces investissements, concentrés sur l'outil de production, ont pour but, selon les responsables de l'entreprise, de reconquérir des parts sur un marché sur lequel les ventes de la SABC se sont rétrécies depuis quelques années. A cause, principalement, des contraintes sécuritaires qui donnent un coup de frein aux activités commerciales dans certaines régions du Cameroun, mais aussi et surtout des importations massives et frauduleuses des bières en canettes, en provenance principalement de la Guinée équatoriale et du Nigéria.

C'est ainsi que depuis 2017, la SABC, unité agro-industrielle dans laquelle l'Etat camerounais et des nationaux détiennent 15,2% des actifs, a lancé quatre nouvelles chaînes de production dans ses usines de Douala, Yaoundé et Bafoussam, dont une unité spécialement dédiée à la production des boissons en canettes.

Des facilités fiscalo-douanières pour un projet de 15,5 milliards FCFA, visant à construire la 5ème cimenterie du Cameroun à Kribi

Engineering construction manufacturing and trading SARL, une entreprise camerounaise, entend construire une cimenterie d'une capacité de 500 000 tonnes à Kribi, cité balnéaire située dans la région du Sud au Cameroun, qui abrite également un port en eau profonde, devenu l'infrastructure portuaire la plus importante sur toute la côte ouest-africaine.
Afin de faciliter la réalisation de ce projet, l'Etat camerounais, à travers l'Agence de promotion des investissements (API), a signé, le 28 juin 2018, une convention accordant au porteur de ce projet, les avantages de la loi de 2013 portant sur les incitations à l'investissement privé au Cameroun. Révisée en juillet 2017, cette loi accorde aux opérateurs économiques désirant investir ou étendre leurs activités sur le territoire camerounais, des exonérations fiscalo-douanières allant de 5 à 10 ans, aussi bien en phase d'installation des entreprises que de production.
Pour sa future cimenterie de Kribi, Engineering construction manufacturing and trading SARL projette un investissement global de 15,5 milliards de francs CFA. Cette unité de production deviendra alors la 5ème du pays, après CIMENCAM (Lafarge-Holcim), CIMAF du Marocain Addoha, Dangote Cement et le Turc Medcem.

La Corée du Sud, la Turquie et la Suisse au chevet de la filière mode, textile et habillement

La Corée du Sud, la Suisse et la Turquie apporteront leur expertise et un appui financier, dans le cadre de l'implémentation d'un projet de structuration de la formation professionnelle dans l'industrie de la mode, du textile et de l'habillement au Cameroun ; projet qui, le 27 juin 2018, a fait l'objet de la signature d'une convention de collaboration entre le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, et la Confédération camerounaise de la mode, du textile et de l'habillement.
Concrètement, dans le cadre de cette collaboration, le ministère de l'Emploi va élaborer des formations et aider dans la formation et la certification des formateurs, dans l'optique de développer une ingénierie locale dans l'industrie de la mode, du textile et de l'habillement.
Selon Loga Mahop, le président de la Confédération camerounaise de la mode, du textile et de l'habillement, cet appui dans le domaine de la formation professionnelle devrait pouvoir booster la transformation locale des matières premières, et donner naissance à un marché local plus dynamique.
Pour rappel, les opérateurs camerounais ne contrôlent officiellement qu'environ 1% du marché local de l'habillement, qui est largement dominé par la friperie et les produits importés de la Chine et de l'Europe.

Dangote déclare avoir vendu 332 000 tonnes de ciment au 1er trimestre 2018, en hausse de 9,6%

Le cimentier Dangote affirme que son broyeur de clinker dans la capitale économique du Cameroun, Douala, d'une capacité de 1,5 million de tonnes, lui a permis de vendre à peu près 332 kilotonnes (332 000 tonnes) de ciment au cours du premier trimestre 2018, contre 303 kt (303 000 tonnes), lors du premier trimestre 2017.
Selon le géant industriel nigérian, l'augmentation de ses ventes au Cameroun peut être attribuée à un certain nombre de facteurs : la notoriété de la marque, l'augmentation des points de vente, des améliorations dans ses stratégies marketing et vente, de nouvelles promotions pour inciter, tant le personnel de ventes en interne que les distributeurs, une plus grande visibilité dans les salons professionnels, le sponsoring et la publicité, etc. Le fabricant de ciment estime sa part de marché à hauteur de 44%, pendant la période sous revue, légèrement en hausse, comparée au premier trimestre 2017.
Dangote indique que le marché total du ciment au Cameroun était de 760 kt (760 000 tonnes) au cours des trois premiers mois de 2018.
Toujours selon l'industriel, le marché est principalement boosté par une croissance accrue dans le secteur du bâtiment, des projets d'infrastructures comme les nouveaux stades sportifs, des hôtels et des hôpitaux construits dans la perspective de la Coupe d'Afrique des nations de football 2019. Sans oublier la croissance des investissements dans la construction des routes.

TELECOM

Le Cameroun casse les prix du nom de domaine « .cm », de 130 000 à 7 000 FCFA, afin d'inciter les propriétaires des sites web à s'y enregistrer

« Plusieurs propriétaires de sites web au Cameroun ne savent pas où faire enregistrer les adresses en ".cm". D'autres ignorent le coût d'un nom de domaine en ".cm", qui est de 7000 francs par an. Certains n'ont pas connaissance de ce nouveau tarif, car il y a quelques années, une adresse en ".cm" coûtait plus de 130 000 francs CFA » C'est par ces propos que le directeur général de l'Agence nationale des TIC (Antic), Ebot Ebot Enaw, justifie la campagne de promotion de l'identité numérique du Cameroun, actuellement en cours.

Selon les responsables de l'Antic, cette campagne vise principalement à lever le voile sur les avantages qu'offre le nom de domaine du Cameroun, ainsi que les voies et moyens pour enregistrer un site web sous cette identique numérique ; afin d'accroître le nombre de ses utilisateurs dans le pays et à l'extérieur.

Pour rappel, en 2016, l'Antic dénombrait seulement environ 53 500 sites web enregistrés avec le nom de domaine « .cm ». Parmi les principaux éléments de réticences énoncés par les experts à cette époque, l'on citait principalement le prix d'accès, qui depuis lors, a connu une baisse astronomique.

SERVICES

Les groupements patronaux camerounais et ivoirien réchauffent leurs liens de coopération

Le président du Groupement interpatronal du Cameroun (Gicam), Célestin Tawamba, a conduit, le 12 juin, une délégation à Abidjan pour une séance de travail avec son homologue de la Confédération générale des entreprises de Côte d'Ivoire (Cgeci), Jean-Marie Ackah.
Le Gicam explique que « *l'objectif principal de cette réunion au siège de la Cgeci, était de relancer la coopération entre les patronats, signée en novembre 2012 avec pour ambition de développer et renforcer les échanges à travers l'organisation de rencontres d'entreprises, le développement d'alliances stratégiques entre entreprises* ».
A l'issue des échanges, des recommandations, assorties d'un plan d'action, ont été adoptées : échange d'expérience en matière de dialogue public/privé, financement de la PME, relations avec les partenaires au développement et entrepreneuriat féminin, accompagnement du Gicam par la Cgeci dans l'implémentation du projet « La Finance s'engage ».
Célestin Tawamba a enfin invité Jean-Marie Ackah à participer à l'assemblée générale du Gicam de décembre 2018, en qualité d'invité spécial.

Tout savoir sur Kilimanjaro Capital, la nébuleuse financière canadienne associée aux sécessionnistes camerounais

Les revendications indépendantistes, qui ont plongé les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest du Cameroun dans l'insécurité depuis 2017, au terme de simples revendications corporatistes initiées dès octobre 2016 par des avocats et des enseignants, semblent tirer leur source bien loin du territoire camerounais. En effet, plusieurs années avant le déclenchement de ce qui est communément appelé au Cameroun « la crise anglophone », le « Government of the Southern Cameroons », groupuscule de Camerounais de la partie anglophone du pays, dont les membres se recrutent essentiellement au sein de la diaspora, ont signé, en novembre 2012, des accords d'exploitation pétrolière avec la société de droit du Belize et domiciliée au Canada, Kilimanjaro Capital Ltd, qui revendique l'initiative. Le 30 janvier 2013, cette entreprise annonçait avoir cédé, à son tour, à Forest Gate Energy Inc, 20% de ses actifs relatifs à de futurs projets d'exploitation de pétrole dans le « *Southern Cameroons* », qui, apprend-on dans le communiqué, recèle également « *des opportunités sur le diamant, l'or, l'uranium, le fer et la bauxite* ».

Le 30 janvier 2013, cette entreprise annonçait avoir cédé, à son tour, à Forest Gate Energy Inc, 20% de ses actifs relatifs à de futurs projets d'exploitation de pétrole dans le « *Southern Cameroons* ».

Ebenezer Akwanga (ici de dos), membre de l'Advisory Board de Kilimanjaro et « Commander In Chief » de « l'armée SOCADEF ».

A travers ces accords, le gouvernement autoproclamé de l'Etat fantoche de « l'Ambazonie », nom que prendraient les territoires couvrant les régions actuelles du Sud-Ouest

et du Nord-Ouest du Cameroun, en cas de succès des revendications indépendantistes en cours ; le « *Government of the Southern Cameroons* » cède à Kilimanjaro Capital et son partenaire Forest Gate Energy Inc, 80% des droits d'exploration sur les gisements pétroliers de la partie anglophone du Cameroun, notamment ceux de la péninsule de Bakassi. Située dans la région du Sud-Ouest, Bakassi, territoire réputé ultra riche en ressources pétrolières et halieutiques, a été autrefois au centre d'un conflit avec le Nigéria, litige frontalier finalement tranché en faveur du Cameroun par la Cour internationale de la Haye. Après plusieurs années de procédures.

> « *Le régime du président vieillissant, Paul Biya, montre des signes de stress avec les incursions de Boko Haram dans le Nord* », se réjouit l'auteur.

Qui a concrètement signé ces contrats, du côté du « *Government of the Southern Cameroons* » ? Interrogé à ce sujet par la plateforme panafricanvisions.com, Jonathan Harris Levy, conseiller juridique de Zulfikar Rashid, CEO de Kilimanjaro Capital Plc, garde le mystère entier. Zulfikar Rashid est un Ougandais, installé à Calgary, au Canada.

« *Ceux qui ont signé au nom du Southern Cameroons sont des figures bien connues dans sa lutte, et le public les connaîtra au bon moment* », a répondu Zulfikar Rashid, un Ougandais, installé à Calgary, au Canada. Six ans plus tard, les noms des signataires de ces contrats pétroliers demeurent secrets.

Secessionists' supporter?

Further Reading
Long-term commitments to help secessionists through legal means

Le Financial Mail du 4 octobre 2013.

Toutefois, l'on a pu découvrir, dans un communiqué rendu public par Kilimanjaro Capital Plc en 2013, qu'Ebenezer Akwanga, présenté comme avocat du mouvement sécessionniste camerounais, a été coopté au sein de l'Advisory Board de cette firme d'investissements canadienne. Reconnaissance pour services rendus, en apportant à la boîte un contrat potentiellement juteux ; ou alors simple relation professionnelle ?

> Toutefois, l'on a pu découvrir, dans un communiqué rendu public par Kilimanjaro Capital Plc en 2013, d'Ebenezer Akwanga, présenté comme avocat du mouvement sécessionniste camerounais, a été coopté au sein de l'Advisory Board de cette firme.

CONTRATS SECRETS

Par ailleurs, combien a versé Kilimanjaro Capital au gouvernement des sécessionnistes camerounais, afin de s'adjuger ces contrats pétroliers, qui entreraient en vigueur, dans l'hypothèse où les revendications séparatistes aboutiraient à la proclamation de l'indépendance du Cameroun anglophone ? « *Cette information est partiellement confidentielle. En ce qui concerne la partie camerounaise, l'information est sous embargo jusqu'à ce que le gouvernement du Southern Cameroons la rende publique, en raison de certains problèmes avec le régime de Biya et des représailles qui se poursuivent contre leurs membres* », répond le CEO de Kilimanjaro Capital, qui souligne cependant que « *le montant est significatif* ».

La portion du territoire camerounais que devrait exploiter Kilimanjaro Capital Ltd couvre une superficie de 43 000 km^2, selon les propres estimations de la firme canadienne, devenue spécialiste dans la signature de contrats pétroliers avec des rébellions en Afrique (lire plus de détails plus bas dans ce dossier). Tout en œuvrant, en sous-main, pour l'accession au pouvoir de leurs partenaires. En effet, en août 2014, dans une interview accordée à la plateforme

« *Le président Akwanga* ».

Marketwired, Zulfikar Rashid, le CEO de Kilimanjaro Capital, a subtilement glissé que la société qu'il dirige finance des « *actions de défense des Droits de l'homme* » dans la région de Bakassi, et qu'il apporte son soutien au « *Government of the Southern Cameroons* ».

> « *Le président Akwanga appelle à des référendums dans le "Southern Cameroons", à Bakassi et dans le Biafra. Un jour, nous pourrions voir naître un Etat fédéral amical regroupant ces trois régions, avec Kilimanjaro Capital en tant que partie prenante de confiance* ».

En tout cas, Zulfikar Rashid semble plutôt confiant quant à l'implémentation, sous peu, des projets pétroliers dans la partie anglophone du Cameroun. Ce d'autant plus que, soutient Kilimanjaro Capital, dans l'un de ses nombreux communiqués officiels, « *le régime du président vieillissant, Paul Biya, montre des signes de stress avec les incursions de Boko Haram dans le Nord* (notamment la région de l'Extrême-Nord, Ndlr) ». Ainsi se réjouit l'auteur, qui songe déjà à signer, en plus des contrats pétroliers, des licences télécom et d'exploitation forestière.

« *Le président Akwanga appelle à des référendums dans le* "Southern Cameroons"*, à Bakassi et dans le Biafra. Un jour, nous pourrions voir naître un Etat fédéral amical regroupant ces trois régions, avec Kilimanjaro Capital en tant que partie prenante de confiance* » poursuit le communiqué « *financier* ».

En novembre 2015, l'Ong Global Witness, spécialisée dans la lutte contre le pillage des ressources naturelles des pays en développement, n'avertissait-elle pas déjà que « *dans le cas du Cameroun, l'exigence de l'accord (signé avec les sécessionnistes anglophones), visant à obtenir une indépendance totale, incitera le mouvement à ignorer les alternatives pacifiques recommandées par la communauté internationale.* » ?

DAILY
STOCKWATCH
CANADA'S MARKET NEWS

Calgary group accused of 2014 pump-and-dump

Homes with built-in power take foothold in West Africa

INSIDE

Le quotidien financier Stock Watch du 19 octobre 2017 a fait sa Une sur les manipulations financières de Kilimanjaro.

La face cachée de cet « *ami* » canadien, qui aime un peu trop les indépendantistes africains « *Kilimanjaro Capital Ltd. est une société privée de portefeuille, établie à Calgary, au Canada. Elle investit dans des ressources africaines contestées et en détresse. Elle soutient également les mouvements légitimes d'autodétermination, en tant que partie prenante financière dans l'avenir de ces pays émergents.* » C'est ainsi que Zulfikar Rashid présente lui-même l'entreprise qu'il dirige. Mais, comment cette société d'investissements, dont les rapports financiers révélaient des avoirs plutôt insignifiants à fin 2013, obtient-elle les fonds lui permettant de financer ses futurs projets, avec le concours des mouvements indépendantistes recrutés en Afrique ? La réponse à cette question se trouve dans un article publié en octobre 2017 par le quotidien financier canadien StockWatch, qui révèle que Kilimanjaro Capital est soupçonné par le régulateur du marché financier de l'Etat de l'Alberta (Alberta Securities Commission, en abrégé ASC), au Canada, de manipulation

des titres dans une affaire de levée de fonds douteuse mettant en avant ses « *actifs africains* ».

En effet, selon « *un avis d'audience* » de l'ASC, dont l'agence Ecofin a pu obtenir copie, six personnes, dont deux résidents américains et quatre canadiens, dont Zulfikar Rashid, CEO de Kilimanjaro, et son conseiller juridique, Jonathan Harris Levy ; ont été convoqués, en octobre 2017, par cet organe de régulation, pour répondre de certaines pratiques financières illicites. Concrètement, apprend-on, ce groupe de personnes est soupçonné d'avoir déclaré « *détenir des actifs pétroliers et gaziers en Afrique et dans l'Etat de l'Alberta* », afin de lever des fonds ; alors que, soutient l'ASC, « *ces actifs n'étaient qu'une façade* » visant à « *manipuler l'activité de négociation des titres, afin de tirer profit des prix attractifs des titres de Kilimanjaro Capital* », puisque cette société, dont ils se prévalent, « *ne dispose d'aucun projet opérationnel, ni en phase de développement* ».
Grâce à cette pratique, apprend-on, l'équipée de Zulfikar Rashid a réussi à lever une enveloppe de 45 000 dollars canadiens (environ 20 millions de francs Cfa), au cours de la période allant de janvier à mai 2013. L'appétit venant en mangeant, au cours des mois de février 2014 et mars 2014, souligne l'organe de régulation du marché financier dans l'Alberta, un total de 500 millions d'actions seront mises en vente, dans l'optique de capter des ressources financières supplémentaires. Pour y parvenir, les responsables de Kilimanjaro n'hésitent pas souvent à rendre publics des rapports d'activités et autres états financiers falsifiés, de manière à donner aux potentiels investisseurs une image reluisante de l'entreprise.

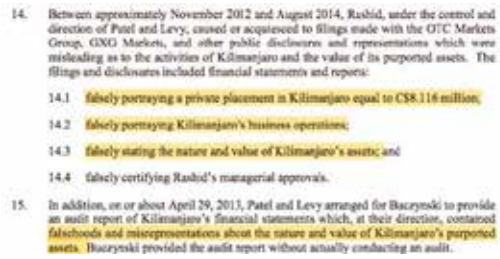
14. Between approximately November 2012 and August 2014, Rashid, under the control and direction of Patel and Levy, caused or acquiesced to filings made with the OTC Markets Group, GXG Markets, and other public disclosures and representations which were misleading as to the activities of Kilimanjaro and the value of its purported assets. The filings and disclosures included financial statements and reports:

14.1 falsely portraying a private placement in Kilimanjaro equal to C$8.116 million;

14.2 falsely portraying Kilimanjaro's business operations;

14.3 falsely stating the nature and value of Kilimanjaro's assets; and

14.4 falsely certifying Rashid's managerial approvals.

15. In addition, on or about April 29, 2013, Patel and Levy arranged for Bacryński to provide an audit report of Kilimanjaro's financial statements which, at their direction, contained falsehoods and misrepresentations about the nature and value of Kilimanjaro's purported assets. Bacryński provided the audit report without actually conducting an audit.

Extrait du rapport de l'Alberta Securities Commission.

C'est ainsi que, révèle encore l'ASC, entre novembre 2012 et août 2014, cette entreprise a déposé auprès des autorités de la bourse des PME du Danemark (GXG Markets), des documents « *décrivant faussement un placement privé de 8,166 millions de dollars canadiens (environ 3,5 milliards FCFA), les opérations commerciales de l'entreprise, la nature et la valeur ses biens de Kilimandjaro Capital, ainsi que de fausses approbations du management de Zulfikar Rashid* ».

Cette entreprise a déposé auprès des autorités de la bourse des PME du Danemark (GXG Markets), des documents « *décrivant faussement un placement privé de 8,166 millions de dollars canadiens (environ 3,5 milliards FCFA), les opérations commerciales de l'entreprise, la nature et la valeur ses biens de Kilimandjaro Capital, ainsi que de fausses approbations du management de Zulfikar Rashid* ».

Selon le régulateur, la compagnie a publié pas moins de 97 communiqués financiers falsifiés et a investi 319 000 $ dans leur promotion sur des plateformes en ligne payantes.

A la lecture du contenu du document de l'ASC, un habitué de la place financière de Genève, tranche : « *Ces gens sont des petits délinquants de la finance. Ils fonctionnent un peu comme ces juniors minières bidon. Ils lèvent des capitaux (relativement modestes) en racontant des histoires que veulent bien croire quelques gogos. Je ne pense pas qu'ils espèrent réellement l'indépendance du Biafra, de l'Ambazonie ou du Cabinda. Pour le cas du Cameroun, en l'occurrence, je crois qu'ils arnaquent tout simplement des Camerounais de la diaspora anglophone du Canada et des Etats-Unis, et plus généralement tous ceux qui ont envie d'y croire. Et plus le conflit se durcit, plus ils plument de pigeons prêts à investir dans ce projet d'indépendance* ».

Ainsi épinglés par le régulateur, les dirigeants de Kilimanjaro Capital ont récemment changé le nom de la société en « *N1 Technologies Inc* ». Société qui, déjà sous ce nom,

est l'objet d'une poursuite par le régulateur américain Securities and Exchange Commission (SEC) pour avoir mené une opération de levées de fonds sur la base d'informations falsifiées.

DES TENTACULES EN ANGOLA, AU NIGÉRIA, EN SOMALIE, AU ZIMBABWE…, VOIRE EN AFRIQUE DU SUD

Les visées de Kilimanjaro Capital Plc en Afrique sont aussi grandes que la montage éponyme. A la mi-2015, le journal City Press a annoncé Kilimanjaro Capital dans la négociation d'un deal avec la Public Investment Corporation (PIC), le mastodonte qui gère des fonds de pension pour le compte des fonctionnaires sud-africains. A en croire le journal, la firme canadienne avait approché la PIC, dans l'optique d'obtenir des financements visant à acquérir une participation de 25% dans des projets du groupe français Total, en Afrique du Sud.

« Et plus le conflit se durcit, plus ils plument de pigeons prêts à investir dans ce projet d'indépendance ».

Les recherches effectuées autour de cette affaire ont permis de découvrir l'existence d'une autre société nommée Kilimanjaro Capital. Incorporée dans l'Etat de Californie, aux Etas-Unis, californienne cette fois-ci, cette entreprise est actionnaire majoritaire de la société sud-africaine Tosaco Energy, active dans le Black Economic Empowerment. Elle possède, selon son site internet, trois licences d'exploration pétrolière dans les provinces de Mpumalanga et de Gauteng. Mais, aucun lien n'a pu être établi entre Kilimanjaro Capital candien et son homonyme américain, avec lequel il partage aussi la même activité. A noter toutefois que les séparatistes camerounais revendiquent sur Facebook, leur proximité avec certains leaders de l'ANC.

> *« Pour le cas du Cameroun, en l'occurrence, je crois qu'ils arnaquent tout simplement des Camerounais de la diaspora anglophone du Canada et des Etats-Unis, et plus généralement tous ceux qui ont envie d'y croire. Et plus le conflit se durcit, plus ils plument de pigeons prêts à investir dans ce projet d'indépendance ».*

A côté de ces contacts supposés ou avérés avec le Fonds de pension sud-africain, le Canadien Kilimanjaro Capital a, au cours de l'année 2012, conclu des contrats pétroliers avec les rebelles du Cabinda, presque concomitamment avec les séparatistes camerounais de la république virtuelle d'Ambazonie. Secoué par un courant indépendantiste depuis des années, le Cabinda, territoire angolais enclavée entre les deux Congo, a procédé à sa « *déclaration d'indépendance* » en février 2011, se dotant à la même occasion d'un président en exil.

Au tableau de chasse de Kilimanjaro Capital, l'on retrouve aussi le Matabeleland Liberation Organization, un mouvement indépendantiste zimbabwéen, les rebelles de l'Etat du Biafra, qui revendiquent depuis des années l'indépendance de cet Etat pétrolier du Nigéria, et un groupe séparatiste somalien. « *Ce genre d'actifs est très bon marché, et peut rapporter énormément en cas de succès* » des revendications indépendantistes, soutient le CEO de la firme d'investissements canadienne. Mais en cas d'échec, il semblerait que, pour les financiers de Kilimanjaro Capital et leurs associés, la mise en scène rapporte déjà gros.

Dossier réalisé par Brice R. Mbodiam pour Investir au Cameroun et Agence Ecofin

Oui, un requin de 300 kg a été pêché au large de Kribi

VRAI

Des habitants de Kribi confirment ce que des médias locaux ont relayé ce 4 juillet 2018. Un requin marteau d'environ 300 kg a effectivement été pêché dans la nuit de mardi en haute mer à Kribi, au Sud du pays. Le poisson géant a été vendu au principal marché de la ville pour 200 000 Fcfa, soulignait la chaine de télévision nationale, Crtv.

Pour le commun des Kribiens, cette prise est habituelle. « *Souvent, les acheteurs se départagent des morceaux de requin baleine, requin marteau* », croit savoir Gwladys, devenue connaisseuse de types de poisson après des années dans cette cité balnéaire. Néanmoins, la pêche au requin est dénoncée par les défenseurs des espèces protégées.

Dans un post sur Facebook, l'association African Marine Mammal conservation Organization-AMMCO- écrit : « *Les requins marteau, comme plusieurs autres espèces de la méga faune aquatique, sont menacés par les actions humaines telles que la pêche non-responsable. Joignez vous à AMMCO pour lutter pour la survie de ces espèces au Cameroun* ».

Certains pourraient bien se passer de la chair de requin comme Gwladys. « *La chair du requin n'est pas si appétissante. Elle est graisseuse, similaire à celle du machoiron mais en moins bon* », rajoute-t-elle avec une pince de dégoût. D'autres y trouveraient sûrement à redire.

M.N.M.

Oui, l'absence de reporting dans une microfinance est désormais sanctionnée par la Cobac

Certains qui veulent se lancer dans l'activité de microfinance (EMF) ne savent pas que ce secteur est devenu strictement encadré. L'époque de la tolérance administrative est révolue face aux légèretés observées jadis dans les EMF par la Commission bancaire de l'Afrique centrale (Cobac).

Désormais, le gendarme du secteur financier dans la Cemac est très regardant dans la transmission du reporting des microfinances au sein de la Cobac. Il s'agit précisément des états déclaratifs : engagements du hors bilan, division des risques, engagements en faveur des apparentés, informations statistiques, etc.

Maurice Christian Ouanzin, secrétaire général adjoint de la Cobac précise à cet effet : « *je voudrais signaler que la tolérance dont a fait preuve le Secrétariat Général de la Cobac est désormais arrivée à son terme, puisque tout manquement constaté au plan du reporting des établissements de microfinance sera dorénavant sanctionné de façon énergique et, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires en vigueur, dans l'intérêt de la nécessaire sécurisation du secteur d'activité* ».

A titre d'information, a révélé récemment M. Ouanzin au cours d'un séminaire sur le reporting à Libreville (Gabon), des astreintes importantes ont déjà été infligées à de nombreux établissements et plusieurs autres encore ont récemment été traduits en procédure disciplinaire, pour une telle infraction. « *Les actions lancées devraient se poursuivre, voire même s'intensifier au fil du temps* », a-t-il annoncé.

Selon Maurice Christian Ouanzin, le taux relevé des déclarations transmises dans ses services se situe actuellement a à peine à 30%, sur un effectif d'au moins 700 EMF en activité avec l'aval de la Cobac.

S.A.

Non, la construction du monument d'Eséka ne coûtera pas 450 millions FCFA

FAUX

Le montant donnerait le tournis à plus d'un : 450 millions de francs CFA pour ériger un monument à Eséka ! C'est en effet le budget qui circule, en rapport avec la prochaine construction d'une stèle en hommage aux victimes de la catastrophe ferroviaire du 21 octobre 2016 à Eséka. Laquelle a officiellement fait 79 morts et des centaines de blessés.
L'argent ne viendra pas de la société de transport ferroviaire CAMRAIL, d'après ce qu'on a appris de ce côté. « Informez-vous auprès du ministère des Arts et de la Culture-MINAC », nous suggère-t-on à Camrail. En effet, le MINAC a piloté le « *Concours artistique national pour la conception de la maquette d'une stèle du Souvenir à Eséka* ».

MARCHÉS PUBLICS

« *450 millions vous dites ? Non, le budget de la construction de la stèle n'est pas encore officiellement avancé. Et l'aspect financier de ce projet n'incombe même pas au MINAC, mais plutôt au ministère en charge des marchés publics, celui des Travaux publics, entre autres* », nous répond-on à la Cellule de communication du ministère de la Culture. Il est vrai que 450 millions c'est déjà le dixième du budget annuel du MINAC (4,5 milliards de FCFA) ; l'un des plus faibles du gouvernement après celui du ministère de la Communication (4,3 milliards FCFA). Qui a donc avancé les fameux 450 millions ?
Ce montant vient de Fridolin Ndzinga Nga, jeune lauréat du « *Concours artistique national pour la conception de la maquette d'une stèle du Souvenir à Eséka* » lancé en juin 2017. Lors d'une récente émission sur la chaine de télévision nationale CRTV, l'auteur de la maquette de la stèle commémorative d'Eséka a évoqué le budget prévisionnel pour réaliser l'œuvre qu'il a conçue. Mais entre concevoir une œuvre et la matérialiser, le fossé peut être grand. En rappel, « *la construction de ce monument a pour but de faire en sorte que la tragédie d'Eséka soit à jamais commémorée par la Nation, et que la mémoire des victimes soit célébrée par le pays tout entier à travers cette œuvre d'art* », expliquait Mouelle Kombi, ministre des Arts et de la Culture.

Monique Ngo Mayag

Oui, le fils de Marc Vivien Foe a été condamné à la prison pour vol armé

Le verdict est tombé ce mercredi 6 juin 2018 à la Cour d'assises de Lyon, en France. Marc-Scott Foe, 22 ans, écope de 5 ans d'emprisonnement ferme pour vol armé dans un presbytère et séquestration d'un prêtre. L'aîné des trois enfants du regretté Lion indomptable Marc-Vivien Foe était à la barre depuis ce lundi 4 juin. Son complice Sofiane Bardot, 20 ans, écope de la même peine. Les faits qui leur ont reprochés remontent au samedi 28 novembre 2015.
La presse française rapporte que les deux jeunes hommes s'étaient introduits dans un presbytère situé dans le Rhônes, à la recherche d'un coffre-fort. Pendant que son acolyte fouillait la maison des religieux, Marc-Scott Foe menottait le père Luc Biquez et le brutalisait à coups de poings et de crosse de pistolet.

Eurosport.fr renseigne que « *La scène a duré au moins une heure et demie, selon les enquêteurs de la gendarmerie. Les deux assaillants avaient été mis en fuite par une alarme, en prenant quelques pièces de collection pour tout butin.* »

MARIE-LOUISE FOE

Les deux agresseurs risquaient 8 ans (pour Foe) et 12 ans suivant les réquisitions de l'avocat général. Le pardon public accordé au prêtre plaignant aurait concouru à apaiser le jury et réduire la peine des mis en cause.
Le procès s'est déroulé en présence de Marie-Louise Foe, la veuve de Marc-Vivien. Durant les plaidoiries, le passé tumultueux et traumatisant du fils du célèbre milieu défensif de l'équipe fanion de football camerounaise a longuement été évoqué.

Marc-Scott Foe enfant avec Thierry Henry

Son avocat a mentionné que la mort de son père, le 26 juin 2003, durant la Coupe des confédérations a fortement perturbé la vie de l'enfant de 7 ans qu'il était alors. Marc-Vivien Foe s'écroule sur le stade de Gerland (France) lors de la demi-finale Cameroun-Colombie, foudroyé par une crise cardiaque. Son décès a ému le monde entier. Tout comme la condamnation de son fils rouvre une plaie et suscite la consternation.

Monique Ngo Mayag

Oui, une caissière de Santa Lucia a travaillé en tenue de mariée

VRAI

Les clients du supermarché Santa Lucia du quartier Bonabéri à Douala, ont vécu une scène peu commune cet après-midi du dimanche 3 juin. Parmi les caissiers, on comptait une femme en tenue de mariée.
Mathias Mouende, un confrère journaliste arrivé sur les lieux ce lundi 4 juin, nous informe que la caissière insolite se nomme Ndamen. Elle s'est effectivement mariée ce dimanche. Après la mairie et un passage sur les berges du Wouri, la jeune femme et son époux ont fait un tour à Santa Lucia Bonabéri, lieu de travail de l'épouse. Elle y bosse en effet depuis 6 mois, date de l'ouverture de ce centre commercial.
« *Après son mariage ce dimanche, elle a débarqué vers 16h et a occupé son poste à la caisse pendant près de 45 minutes. Entretemps, son mari faisait quelques tours dans les rayons* », renseigne un employé.
On apprend par ailleurs qu'avant de rejoindre la caisse, la jeune mariée s'est fait escorter par l'un des vigiles du supermarché. « *C'est lui qui sortait les marchandises des chariots et classait devant elle. Et elle, à son tour, comptabilisait le tout en entrant les données dans la machine* », poursuit un autre employé.
Ce dernier assure que « *tout le monde était content : les employés et les clients. Elle attirait tous les regards. Certains faisaient les photos, d'autres la félicitaient.* » Bien évidemment la mariée n'était pas à son poste ce lundi matin ; lune de miel oblige !

Monique Ngo Mayag

Non, Ecobank Cameroun n'espionne pas les téléphones de ses clients

VRAI

Une certaine rumeur circule ces derniers jours sur les réseaux sociaux faisant état de ce que, des recherches seraient effectuées par le personnel de sécurité d'Ecobank Cameroun sur les téléphones des clients dans les agences.
Faux, rétorque Ecobank. Qui dément formellement cette information et la déclare « *sans fondement et malveillante* ».
« *La propagation d'informations infondées et malveillantes étant constitutive d'infraction réprimée par la loi, nous avons saisi les autorités compétentes pour l'ouverture d'une enquête, rechercher les auteurs à des fins de poursuites* », informe la banque.
Pour prouver sa bonne foi, Ecobank déclare qu'elle accorde une prime à la sécurité des activités légales de ses clients. Ces derniers sont donc invités, ainsi que le grand public, à contacter immédiatement la banque à travers son numéro vert (8100) pour tous cas d'activité irrégulière dans l'une de ses agences.
Quatrième banque derrière Afriland Firts Bank, Bicec et Société générale, Ecobank revendique près de 25 000 clients et veut gagner plus des parts de marché dans la population bancarisée du Cameroun estimée à deux millions.

S.A.

LEADER DU MOIS

Sous la houlette de Célestin Tawamba, le patronat camerounais remet une proposition de réforme fiscale au gouvernement

La réforme permettra au Cameroun d'enregistrer une augmentation des recettes fiscales de 20 milliards de francs CFA

Le 28 mai 2018 à Douala, la capitale économique du Cameroun, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, est allé à la rencontre des opérateurs économiques pour les assurer de son intention de les associer, désormais, à toutes les réflexions sur les problématiques impactant l'économie camerounaise. Le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) a saisi l'opportunité de cette première rencontre entre le nouveau ministre des Finances (nommé le 2 mars 2018) et le patronat pour lui remettre une proposition de réforme fiscale.

« *Le nouveau Conseil exécutif du Gicam, élu il y a près d'un an sous la bannière "Gicam en action", a mis sur pied, dès le lendemain de son élection, un groupe de travail sur la fiscalité. Constitué d'une trentaine de personnes, professionnels en matière fiscale, douanière, ainsi que des acteurs économiques, ce groupe avait pour mission, au regard de l'analyse des systèmes fiscaux appliqués dans d'autres pays à niveau de développement comparable, de faire des propositions en matière de politique fiscale, en matière d'administration et de gestion du contentieux fiscal, d'élargissement de l'assiette fiscale, et revisiter notre politique en matière de régimes dérogatoires ou privilégiés* », a expliqué Célestin Tawamba, le président du Gicam, rappelant ainsi la genèse du projet de réforme proposé au gouvernement.

A en croire le président du plus grand regroupement patronal du pays, qui préside par ailleurs aux destinées du patronat de l'Afrique centrale, « *il ressort de cette étude qu'il y a nécessité de changer de paradigme fiscal* » au Cameroun. Il s'agit concrètement, a-t-il précisé, « *de sortir du principe de la fiscalisation sur le chiffre d'affaires, pour revenir au principe et à l'orthodoxie de la fiscalisation des entreprises sur le bénéfice* ».

Selon le Gicam, en asseyant la fiscalisation sur le bénéfice des entreprises, et non plus sur le chiffre d'affaires comme c'est le cas depuis plusieurs années, le fisc camerounais enregistrera une baisse des recettes d'environ 45 milliards de francs CFA, si l'on s'en tient à l'échantillon d'environ 2000 entreprises du fichier de la Direction générale des impôts (DGI), qui a servi de base à l'étude ayant conduit à la proposition de réforme suggérée au gouvernement.

Cependant, indique le président du Gicam, « *dans le même temps, nous avons proposé des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, qui permettront à l'Etat d'engranger des recettes supplémentaires de l'ordre de 65 milliards de francs CFA, largement supérieurs aux 45 milliards de francs CFA de baisse, et ce uniquement par la restructuration du système de l'impôt libératoire* ».

Tout en reconnaissant que « *des études plus approfondies seront nécessaires pour valider ces simulations* », le patron des patrons camerounais souligne que seul ce changement de paradigme pourra conduire le Cameroun vers un « *système fiscal permettant d'améliorer les ressources publiques, tout en préservant la solidité des entreprises* ».

Brice R. Mbodiam

Participez à l'édification du Cameroun de demain

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

IL Y A DU SERVICE DANS L'AIR

La valeur n'attend pas le nombre des années. 2 ans au compteur, un personnel hautement qualifié, des appareils régulièrement révisés, des valeurs , une vision, un sourire, l'étoile du Cameroun est bel et bien lancée sur sa trajectoire. Voyagez sereins, voyagez Camair-co.

Une nation, une compagnie, une étoile. Camair-co.

www.camair-co.cm

Camair-Co

L'étoile du Cameroun